2009
2010

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La fierté d'en vivre Le plaisir de s'en nourrir

Québec

2009
2010

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Direction de la planification et des priorités stratégiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3762
Télécopieur : 418 380-2142
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination
Direction de la planification et des priorités stratégiques

Conception graphique
Dièse, solutions visuelles et design

Édition
Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-59754-4 (imprimé)
ISBN 978-2-550-59755-1 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Imprimé sur du Rolland Enviro100,
contenant 100 % de fibres recyclées
postconsommation

100 %

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Préparé selon les modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique, il présente les résultats obtenus au regard des priorités de travail 2009-2010 établies en lien avec les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et du plan stratégique du Ministère. Il présente également les résultats du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Les résultats 2009-2010 témoignent de la contribution du Ministère au développement et à la valorisation du secteur bioalimentaire. Cet apport est d'une importance stratégique compte tenu du rôle majeur que jouent l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture dans la prospérité économique de l'ensemble des régions du Québec.

Je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats décrits dans ce rapport.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le député de Kamouraska-Témiscouata,
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne
et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent,

Claude Béchard
Québec, septembre 2010

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Claude Béchard
Député de Kamouraska-Témiscouata
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous soumets le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique. Vous y trouverez le bilan des activités réalisées au regard des priorités de travail découlant des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), ainsi que le bilan des activités de la cinquième année du plan stratégique du Ministère en vigueur.

Le rapport fait également état des résultats des plans d'affaires du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

À la lecture de ce rapport qui répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique, la population québécoise et les parlementaires pourront apprécier les objectifs atteints par le Ministère. Vous trouverez ci-après les déclarations attestant la validité de son information.

Je tiens à souligner les efforts, la compétence et l'engagement dont a fait preuve le personnel ministériel dans la réalisation des activités bioalimentaires du Ministère et l'atteinte de ses objectifs 2009-2010. Au nom de l'équipe de direction, je salue le dévouement de chacun des employés et lui exprime ma reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Marc Dion
Québec, septembre 2010

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les contrôles qui s'y rapportent sont de la compétence du sous-ministre. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les explications et les résultats présentés dans le rapport annuel et lui a remis un rapport favorable.

En outre, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée dans le rapport et des contrôles qui s'y rapportent.

Par conséquent, nous déclarons que le présent rapport annuel est fiable et fait état de la situation au 31 mars 2010.

Les membres du comité de direction,

Marc Dion, sous-ministre	**Norman Johnston**, sous-ministre adjoint Direction générale des politiques agroalimentaires
Daniel Roy, directeur général Direction générale des services à la gestion	**Michel Bonneau**, sous-ministre adjoint Direction générale du développement régional et du développement durable
Dominique Fortin, sous-ministre associée et directrice générale Transformation Alimentaire Québec	**Hélène Vincent**, sous-ministre adjointe Direction générale de l'innovation et de la formation
Madeleine Fortin, sous-ministre adjointe Direction générale de l'alimentation	**Yvan Savoie**, sous-ministre adjoint Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Québec, septembre 2010

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous aviez confié, nous avons examiné, par échantillonnage, les résultats et les explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre mandat portait également sur le contenu des rapports annuels de gestion du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des données du rapport annuel de gestion incombe aux directions respectives du Ministère, du CQIASA et de TRANSAQ. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats présentés et des explications s'y rattachant, et ce, à la lumière des travaux accomplis au cours de notre mandat.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues. Ils ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne visait ni à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, il ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de même que dans ceux du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale et de Transformation Alimentaire Québec, sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,

Simon Côté
Québec, le 12 juillet 2010

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES P.10

INTRODUCTION P.11

I. L'ANNÉE 2009-2010 EN BREF P.12

Faits saillants p.14

II. PRÉSENTATION DU MINISTÈRE P.16

Mission p.18

Clientèles p.18

Champs d'activité p.18

Organisation administrative p.20

Ressources humaines p.20

Ressources financières p.21

III. PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2009 P.24

IV. RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DES PRIORITÉS DE TRAVAIL DU MINISTÈRE P.28

Agriculture et alimentation **p.30**

> 1. Mise en valeur des aliments d'ici p.30

> 2. Offre d'aliments sains p.31

> 3. Protection de l'environnement p.33

> 4. Compétitivité sectorielle p.34

> 5. Agriculture performante p.35

> 6. Savoir et innovation p.36

> 7. Sécurité du revenu agricole p.37

> 8. Mise en marché collective p.37

> 9. Protection du territoire agricole p.37

> 10. Gouvernance p.38

Pêches et aquaculture commerciales **p.41**

> 11. Compétitivité p.41

> 12. Commercialisation p.46

> 13. Concertation et reconnaissance p.48

V. RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2005-2008 **P.50**

Aperçu du Plan stratégique 2005-2008 **p.52**

Développement économique et régional **p.53**

> 1. Diversification et valeur ajoutée p.53
> 2. Services-conseils agricoles en région p.56
> 3. Recherche et innovation technologique p.57
> 4. Formation, main-d'œuvre et relève p.58

Sécurité des aliments et santé animale **p.62**

> 5. Traçabilité p.62
> 6. Surveillance de la santé animale p.63
> 7. Maîtrise des risques alimentaires p.64

Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse **p.64**

> 8. Agroenvironnement p.64
> 9. Aquaenvironnement p.66

Relations fédérales-provinciales et commerciales **p.67**

> 10. Politique agricole canadienne p.67
> 11. Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture p.68
> 12. Négociations commerciales et règlement des différends p.69

Modernisation et qualité des services **p.70**

> 13. Modernisation des interventions p.70
> 14. Services en ligne p.72
> 15. Qualité des services et planification des ressources humaines p.73

ANNEXES

ANNEXE I : RÉSULTATS 2009-2010 DU CQIASA **P.78**

ANNEXE II : RÉSULTATS 2009-2010 DE TRANSAQ **P.98**

ANNEXE III : RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 **P.110**

ANNEXE IV : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES **P.130**

ANNEXE V : LOIS ADMINISTRÉES **P.138**

ANNEXE VI : POUR NOUS JOINDRE **P.144**

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2010

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ATQ	Agri-Traçabilité Québec
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQIASA	Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale
FADQ	La Financière agricole du Québec
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et Services sociaux
RMAAQ	Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
TRANSAQ	Transformation Alimentaire Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) couvre la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010. Il a été préparé conformément à la Loi sur l'administration publique.

La première partie de ce rapport présente les faits saillants de l'année 2009-2010 au Ministère.

La deuxième partie décrit les activités du Ministère, tandis que la troisième répertorie les principaux indicateurs de rendement du secteur bioalimentaire québécois en 2009-2010.

La quatrième partie dresse un bilan des activités menées à l'égard des priorités de travail ministérielles 2009-2010, priorités parues en mai 2009 dans le document *Les suites au rapport de la CAAAQ : Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en action*.

La cinquième partie rappelle les principaux éléments du Plan stratégique 2005-2008 et brosse un tableau des résultats obtenus à l'égard de chacune des orientations inscrites dans ce plan. Le plan a été prolongé d'une année supplémentaire afin que la nouvelle planification tienne compte de la nouvelle politique agricole et agroalimentaire en élaboration.

Les résultats des deux unités autonomes de services du Ministère, soit le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ), sont joints en annexe. On y trouve les résultats obtenus en relation avec le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013 ainsi que le suivi des exigences législatives et gouvernementales.

I.
L'ANNÉE 2009-2010 EN BREF

FAITS SAILLANTS

ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES

Afin d'améliorer le rendement des entreprises, d'accroître le soutien aux secteurs en émergence et de favoriser la diversification de l'agriculture, le ministre annonçait le 19 novembre 2009 la mise en œuvre d'un plan de redressement concernant la gestion des risques agricoles.

Ainsi, le gouvernement du Québec accordait une enveloppe budgétaire annuelle de 630 millions de dollars pour cinq ans à La Financière agricole du Québec (FADQ) et de 20 millions de dollars au Ministère pour mettre en œuvre les mesures suivantes :

- le maintien et l'ajustement du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ;
- la diminution de la pression de la production porcine sur les coûts de l'ASRA ;
- l'attribution de ressources financières supplémentaires dans l'autogestion des risques ;
- le soutien à l'adaptation et à la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- un budget accru.

LES SUITES DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS (CAAAQ)

Le travail amorcé en 2008-2009 pour réaliser les priorités de travail établies dans la foulée du rapport de la CAAAQ s'est poursuivi durant la dernière année.

Au nombre des actions à signaler, mentionnons la poursuite de la stratégie pour accroître les achats de produits alimentaires québécois partout au Québec *Le Québec dans votre assiette !*, la mise en œuvre du programme *Diversification et commercialisation en circuit court en région*, la mise en place du Centre d'expertise en gestion agricole, la conclusion des projets pilotes de développement de la zone agricole ainsi que la mise en œuvre de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire *En marche vers l'excellence* qui vise à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises du secteur.

De toutes les priorités, le fait marquant de la dernière année aura été le plan de redressement des interventions gouvernementales en gestion des risques agricoles, énoncé au fait saillant précédent.

Par ailleurs, dans le contexte de la démarche devant conduire à l'élaboration d'une politique pour le secteur agricole et agroalimentaire, le Ministère a tenu des rencontres d'échange auprès de quelque 200 personnes provenant de divers horizons afin de cerner l'avenir du secteur et de déterminer des éléments porteurs de la future politique.

ADOPTION DE LA LOI VISANT LA RÉGULARISATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ABATTOIRS DE PROXIMITÉ

Cette loi a été adoptée par l'Assemblée nationale le 28 mai 2009. Elle a mis un terme à une disposition vieille de plus de 30 ans exemptant un groupe d'abattoirs de l'obligation d'avoir un permis.

Afin d'assurer la sécurité des aliments offerts aux consommateurs, la Loi prescrit de nouvelles exigences d'aménagement et d'équipement de ces abattoirs. Le Ministère a renforcé ses contrôles, en se donnant les moyens d'augmenter la fréquence des inspections au moment de l'abattage et en établissant un pouvoir d'inspection sanitaire des animaux.

Le Ministère a instauré un nouveau type de permis, le permis d'abattoir de proximité, qui permet l'implantation d'abattoirs à moindre coût. Ce permis autorise l'exercice de deux activités, soit l'abattage d'animaux et la préparation des viandes à des fins exclusives de vente au détail ou de remise au consommateur. Toute personne qui le souhaite peut, depuis le 1er juillet 2009, demander un permis pour exploiter un abattoir de proximité.

De plus, pour faciliter l'adaptation des abattoirs existants, la Loi prévoit un régime de permis transitoire, d'une durée maximale de quatre ans. Ce permis est accessible à toute personne qui a exploité un abattoir entre le 14 juin 1977 et le 12 mars 2009. À l'expiration du régime de permis d'abattoir transitoire, l'exploitant d'un tel abattoir qui désire poursuivre ses activités devra obtenir un permis d'abattoir de proximité ou un autre type de permis d'abattoir.

RECONNAISSANCE DES NORMES BIOLOGIQUES DU QUÉBEC PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Au cours de l'année 2009, le Ministère a multiplié ses interventions auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir une reconnaissance des normes biologiques québécoises, en vertu du Règlement sur les produits biologiques du Canada. Appuyé par l'industrie, le Ministère obtenait, en décembre 2009, une reconnaissance des normes biologiques québécoises jusqu'en juin 2011. Cette reconnaissance a permis de sécuriser les entreprises québécoises qui agissaient selon des normes biologiques élaborées au Québec il y a près de dix ans en concertation avec l'industrie. Elle a également permis de réduire l'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation fédérale sur la compétitivité des entreprises québécoises.

II.
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Au Québec, la responsabilité du développement de l'industrie bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le secteur bioalimentaire regroupe les activités économiques suivantes :

- la production agricole ;
- la pêche et l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce) ;
- la transformation des aliments et des boissons ;
- le commerce des aliments (distribution et détail) ;
- l'hôtellerie, la restauration et les établissements.

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

CLIENTÈLES

Le Ministère intervient à l'égard des clientèles suivantes :

- producteurs agricoles ;
- pêcheurs et aquaculteurs ;
- transformateurs alimentaires ;
- distributeurs et détaillants en alimentation ;
- restaurateurs et services alimentaires ;
- consommateurs ;
- étudiants du domaine agroalimentaire ;
- vétérinaires et professionnels du secteur ;
- universités et centres de recherche et d'expertise ;
- municipalités.

CHAMPS D'ACTIVITÉ

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère assure la conception et la mise en pratique des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi qu'à celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère et les organismes relevant du Ministère interviennent sur trois plans :

APPUI PROFESSIONNEL

- Services-conseils aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire
- Soutien aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Expertise en matière d'innovation scientifique et technologique
- Formation collégiale et professionnelle
- Promotion de la sécurité des aliments
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires
- Protection sanitaire des cultures, des animaux et du bien-être animal
- Enregistrement des entreprises agricoles
- Délivrance des permis d'aquaculture
- Protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Mise en marché collective des produits de l'agriculture et de la pêche par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- Protection de l'authenticité des produits et des désignations par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

APPUI FINANCIER

Secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire

- Aide à l'investissement en agroenvironnement
- Aide régionale aux entreprises agricoles et aux entreprises de transformation alimentaire
- Aide à l'amélioration de la santé animale et à la traçabilité
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Soutien à la concertation sectorielle et régionale
- Crédit de taxes foncières agricoles
- Assurance et financement agricoles par La Financière agricole du Québec (FADQ)

Secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- Financement des entreprises de pêche
- Développement des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Aide à l'investissement en aquaenvironnement
- Financement des associations nationales
- Aide à la concertation
- Appui à la recherche et à l'innovation

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale de l'innovation et de la formation ;
- Direction générale du développement régional et du développement durable ;
- Direction générale de l'alimentation (y compris le CQIASA) ;
- Direction générale des politiques agroalimentaires ;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales ;
- Direction générale des services à la gestion ;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en savoir davantage sur ces trois organismes, le lecteur est invité à consulter leurs rapports annuels de gestion et leurs sites Internet respectifs :

www.fadq.qc.ca
www.rmaaq.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIF

Au 31 mars 2010, le Ministère comptait 1 873 employés, soit 1 597 personnes à statut permanent et 276 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère était alors de 46 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 396, représentaient 21,1 % des employés.

Répartition du personnel permanent du Ministère au 31 mars 2010

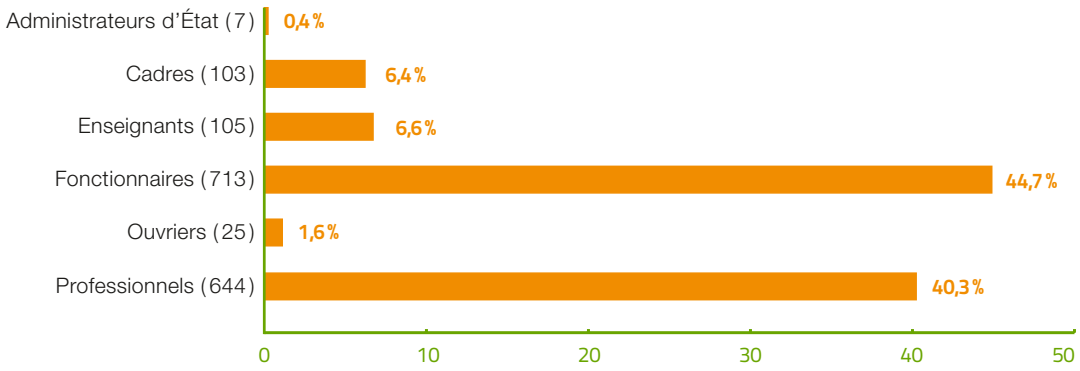

PRÉSENCE MARQUÉE DU MINISTÈRE EN RÉGION

> Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois ; une portion importante de son effectif travaille en région.

> Près de 70 % des employés permanents travaillent à l'extérieur du siège social de Québec.

> Quelque 55 % des employés permanents travaillent en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Répartition de l'effectif régulier (1 597 personnes) du Ministère selon la localisation au 31 mars 2010

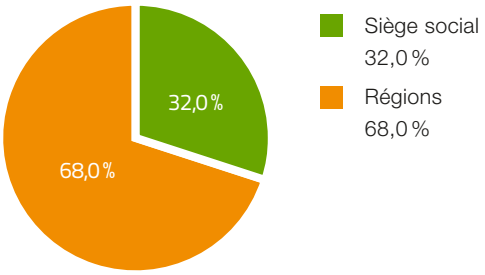

FORMATION DU PERSONNEL

En 2009-2010, le Ministère a consacré 1 431 374 $ à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 1,4 % de sa masse salariale, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2009-2010, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 1 099,8 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère et ses organismes.

VENTILATION DES DÉPENSES 2009-2010

Ministère et organismes

- Ministère : 401,4 M$ (36,5 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,4 M$ (1,2 %)
- FADQ : 685,0 M$ (62,3 %)

TOTAL : 1 099,8 M$

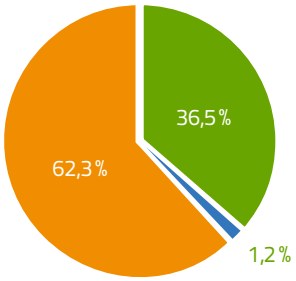

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2009-2010

Ministère et organismes

- FADQ – Transferts : 685,0 M$ (62,3 %)
- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 183,1 M$ (16,6 %)
- MAPAQ – Transferts : 218,3 M$ (19,9 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,4 M$ (1,2 %)

TOTAL : 1 099,8 M$

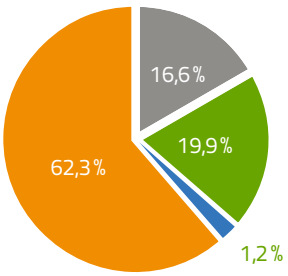

Le tableau suivant présente les ressources financières du programme budgétaire Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	EXERCICE 2008-2009	EXERCICE 2009-2010		ÉCART ENTRE LES DÉPENSES RÉELLES DES DEUX DERNIERS EXERCICES
	DÉPENSES RÉELLES[1]	BUDGET DES DÉPENSES	DÉPENSES RÉELLES[2]	
	(M$)			
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	227,6	248,7	237,8	10,2
Développement des entreprises de pêche et des entreprises aquacoles	17,2	23,7	23,6	6,4
Institut de technologie agroalimentaire	19,8	19,5	19,7	(0,1)
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	54,8	56,8	55,4	0,6
Direction et services à la gestion	54,0	53,9	53,6	(0,4)
TOTAL	**373,4**	**402,6**	**390,1**	**16,7**

	2008-2009	2009-2010		ÉCART ENTRE LES INVESTISSEMENTS RÉELS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
	INVESTISSEMENTS RÉELS	BUDGET	INVESTISSEMENTS RÉELS	
Investissements (M$)	18,5	60,1	37,7	19,2

1. Les dépenses figurant à ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et peuvent avoir été révisées.
2. Les dépenses figurant à ce tableau excluent l'amortissement des immobilisations et pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.

Répartition des ressources du MAPAQ par orientation du Plan stratégique 2005-2008

ORIENTATION[1]	DÉPENSES RÉELLES 2009-2010 (M$)[2]	EFFECTIF PERMANENT[3]
Développement économique et régional	264,6	856
Sécurité des aliments et santé animale	72,4	516
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	47,9	240
Relations fédérales-provinciales et commerciales	5,2	34
Modernisation et qualité des services	Voir la note 4	Voir la note 4
TOTAL	**390,1**	**1 646**

1. Les ressources ont été réparties de façon approximative en fonction des domaines d'intervention correspondant aux orientations du Plan stratégique 2005-2008 et comprennent, de manière proportionnelle, les ressources centrales liées à la direction du Ministère et aux services à la gestion.
2. Ces dépenses excluent l'amortissement des immobilisations.
3. Ce nombre comprend le personnel permanent ou en préretraite au 31 mars 2010. Il exclut le personnel occasionnel.
4. Afin d'éviter un double comptage, les ressources rattachées à cette orientation sont incluses dans les autres orientations.

DÉPENSES DE TRANSFERT

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent distribuées aux clientèles en vertu des programmes ministériels et des différentes ententes conclues avec les partenaires, ont totalisé 903,3 millions de dollars en 2009-2010. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées au tableau suivant.

VENTILATION DES DÉPENSES DE TRANSFERT 2009-2010	(M$)
> Ministère	
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	114,4
Prime-Vert	25,5
Amélioration de la santé animale au Québec	14,5
Appui au développement en région	16,5
Aide à la recherche et au transfert technologique	21,1
Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	11,6
Traçabilité des aliments	3,6
Appui au secteur de la transformation	7,1
Appui à la formation	2,2
Autres crédits de transfert	1,8
Sous-total :	218,3
> La Financière agricole du Québec	685,0
TOTAL :	**903,3**

INVESTISSEMENTS

Le Ministère dispose d'un programme d'investissement pour la modernisation de ses systèmes informatiques, la conservation et la modernisation de ses immeubles ainsi que le renouvellement de son équipement spécialisé. En 2009-2010, le total de ces investissements se chiffrait à 37,7 millions de dollars.

III.
PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2009

La performance du secteur bioalimentaire québécois a été plutôt variable en 2009. Ainsi, les livraisons manufacturières et les ventes au détail ont augmenté l'année dernière respectivement de 5,5 % et 6,2 %, tandis que les recettes monétaires agricoles ont diminué de 1,9 %.

La valeur des exportations de produits bioalimentaires québécois sur les marchés internationaux a diminué de 7,4 % au cours de la même période, soit une baisse de 361 millions de dollars. La diminution des ventes sur les marchés de la Russie (-180 millions de dollars) et des États-Unis (-136 millions de dollars) explique en bonne partie cette baisse. Le secteur des viandes est celui qui a connu le plus important recul.

Pour sa part, le produit intérieur brut (PIB) de l'industrie bioalimentaire a augmenté de 1,4 %, comparativement à la baisse de 1,0 % enregistrée en 2009 par l'ensemble des secteurs économiques du Québec, résultat qui illustre le rôle stabilisateur du secteur bioalimentaire en période de crise.

Le niveau d'emploi de l'industrie bioalimentaire a diminué de 1,2 %, une baisse principalement attribuable au recul enregistré dans le secteur de l'agriculture (-5,1 %).

Les investissements dans l'industrie de la transformation et de la distribution de détail représentent 46 % des immobilisations bioalimentaires en 2009. Les investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire ont progressé de 22,8 %, tandis que ceux de la distribution de détail ont légèrement diminué de 2,0 % entre 2008 et 2009. Quant à la production agricole, qui représentait à elle seule 31,0 % des immobilisations bioalimentaires en 2009, elle a vu ses investissements régresser de 7,1 % pendant la même période, une situation également observée en Ontario.

Principaux indicateurs de l'industrie bioalimentaire du Québec en 2009

SECTEURS	VALEUR		VARIATION	COMPARAISON
	2008	2009[2]	2009/2008[5]	
Industrie bioalimentaire				
PIB (M$)[3]	16 783[1]	17 010	1,4 %	Baisse de 1,0 % du PIB de l'économie du Québec
Emplois	488 319[1]	482 693	-1,2 %	Baisse de 1,0 % de l'emploi total au Québec
Investissements (M$)	1 993	1 884	-5,4 %	Baisse de 0,4 % de l'ensemble des investissements productifs au Québec
Exportations (M$)	4 853[1]	4 492	-7,4 %	Baisse de 18,1 % des exportations totales du Québec
Agriculture				
PIB (M$)[3]	3 016[1]	2 983	-1,1 %	17,5 % du PIB du secteur bioalimentaire.
Recettes monétaires du marché (M$)	6 411[1]	6 292	-1,9 %	15,4 % du total canadien
Emplois	61 525[1]	58 375	-5,1 %	12,1 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	629,1[1]	584,5	-7,1 %	31,0 % des investissements bioalimentaires
Pêches et aquaculture commerciales				
PIB (M$)[3]	91,9[1]	88,4	-3,8 %	0,5 % du PIB bioalimentaire
Emplois[4]	3 213[1]	3 192	-0,7 %	Baisse de 0,7 % en 2009
Valeur des captures – pêches (M$)	134,3[1]	119,7	-10,9 %	ND
Investissements (M$)	5,3	5,3	0,0 %	0,3 % des investissements bioalimentaires
Transformation des aliments, des boissons et du tabac				
PIB (M$)[3]	5 864[1]	6 039	3,0 %	35,5 % du PIB bioalimentaire
Livraisons manufacturières (M$)	21 315[1]	22 483	5,5 %	24,4 % du total canadien
Emplois	62 540[1]	62 553	0,0 %	13,0 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	359	440,4	22,8 %	23,4 % des investissements bioalimentaires
Distribution de gros				
PIB (M$)[3]	ND	ND	ND	ND
Ventes (M$)	ND	ND	ND	ND
Emplois	26 762[1]	27 790	3,8 %	5,8 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	257	259,8	1,0 %	13,8 % des investissements bioalimentaires
Distribution de détail				
PIB (M$)[3]	3 816[1]	3 934	3,1 %	23,1 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	21 780[1]	23 124	6,2 %	23,3 % du total canadien
Emplois	140 040[1]	137 106	-2,1 %	28,4 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	437	428,2	-2,0 %	22,7 % des investissements bioalimentaires
Restauration				
PIB (M$)[3]	3 996[1]	3 966	-0,7 %	23,3 % du PIB bioalimentaire.
Ventes (M$)	9 294[1]	9 624	3,6 %	20,0 % du total canadien.
Emplois	192 313[1]	191 825	-0,3 %	39,7 % de l'emploi bioalimentaire.
Investissements (M$)	306	166	-45,7 %	8,8 % des investissements bioalimentaires.

1. Ces résultats ont été révisés par rapport au *Rapport annuel de gestion 2008-2009.*
2. Les résultats de l'année 2009 sont préliminaires.
3. En dollars réels de 2002.
4. Estimation.
5. Les variations 2009/2008 ont été calculées avec les données non arrondies.

IV.
RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DES PRIORITÉS DE TRAVAIL DU MINISTÈRE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Dans la foulée du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), rendu public à l'hiver 2008, le Ministère a établi 31 priorités de travail. Celles-ci ont été définies autour de trois grands enjeux et d'une dizaine de thèmes. Ces enjeux sont les suivants :

- rapprocher le secteur des citoyens et des consommateurs ;
- renforcer la capacité concurrentielle des entreprises ;
- moderniser les grands piliers de l'agriculture.

Depuis mars 2008, leur réalisation a été au cœur des activités du ministère. Les ministères et organismes gouvernementaux concernés de même qu'une trentaine d'organisations du milieu ont participé à l'élaboration et à la mise en place de nouvelles approches d'intervention et de mesures d'appui au secteur. En outre, des travaux ont permis d'approfondir davantage la réflexion de la Commission, notamment au regard de grands piliers de l'intervention gouvernementale en agriculture.

Au printemps 2009, un document faisant état des travaux réalisés au cours de l'année 2008-2009 et présentant les perspectives de réalisation 2009-2010 à l'égard de chacune des priorités a été rendu public (*Les suites au rapport de la CAAAQ : Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*).

L'exercice 2009-2010 a été marqué par le dénouement de plusieurs priorités pour lesquelles les travaux avaient été enclenchés au cours de l'année précédente. Par ailleurs, les travaux d'élaboration d'un projet de politique pour le secteur agricole et agroalimentaire ont été amorcés.

1. MISE EN VALEUR DES ALIMENTS D'ICI

Priorité : Stratégie *Le Québec dans votre assiette !*
La promotion des produits alimentaires québécois sur le marché intérieur s'est poursuivie au cours de cette deuxième année de la campagne *Mettez le Québec dans votre assiette !*, grâce à un budget de 2 millions de dollars.

En plus du volet national de cette campagne, une enveloppe de 850 000 $ sur deux ans a été accordée aux directions régionales du MAPAQ pour soutenir des initiatives locales. L'investissement a généré un effet d'entraînement significatif en région. Notamment, les partenaires du Ministère ont injecté 3,1 millions de dollars en contrepartie, soit 4,47 $ pour chaque dollar consacré à la campagne par les directions régionales du MAPAQ. L'année 2009-2010 a vu naître 239 initiatives régionales qui ont permis de joindre 3 933 903 personnes.

Par ailleurs, les logos « Aliments du Québec » et « Aliments préparés au Québec », visibles dans tous les messages publicitaires de la campagne nationale à l'intention des consommateurs, ont continué de gagner en popularité auprès des entreprises québécoises. Ainsi, au terme de l'année 2009-2010, pas moins de 11 000 produits étaient ainsi identifiés ; il s'agit d'une progression supérieure à 100 % comparativement à la même date l'année précédente.

Priorité : Appui à la diversification en région et au développement de circuits courts de commercialisation favorisant l'achat local

Pour donner suite aux travaux d'un comité consultatif réunissant une dizaine de participants du milieu agro-alimentaire, le Ministère a lancé le programme « Diversification et commercialisation en circuit court en région » dans l'objectif de favoriser la diversification des entreprises et des productions régionales et d'offrir une vaste gamme de produits variés et originaux. Le programme vise également à rapprocher les producteurs et les transformateurs des consommateurs et des citoyens par le développement de modes de commercialisation comptant au plus un intermédiaire. Il comprend trois volets et bénéficie d'un budget de 14 millions de dollars d'ici 2013.

Au cours de l'exercice 2009-2010, en réponse à ses deux premiers appels de projets, le Ministère a reçu 251 propositions et accordé au total 4,5 millions de dollars aux entreprises et organisations responsables des 160 initiatives collectives et individuelles acceptées.

Durant l'année 2009-2010, le groupe aviseur (comité consultatif) a aussi défini un ensemble d'enjeux pour lesquels des orientations et des pistes d'action seront proposées. Son rapport est en rédaction et il est attendu en 2010.

Priorité : Appui au développement des secteurs en émergence

Sur une période de cinq ans, le Ministère entend accorder 2 millions de dollars à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) pour la réalisation de son plan quinquennal de développement de l'horticulture ornementale (2008-2013). En 2009-2010, la FIHOQ a entrepris les travaux visant à développer une campagne de promotion pour le secteur ainsi qu'à la réalisation de dossiers stratégiques touchant, entre autres, les matières fertilisantes, les plantes nuisibles, l'eau et la certification environnementale.

Dans le secteur serricole, le Ministère a accordé environ 900 000 dollars dans le cadre de trois nouveaux programmes d'appui financier, soit 596 226 dollars au programme Appui à l'acquisition de technologies de pointe en serriculture, 280 000 dollars au programme Appui à l'expertise en serriculture et 26 128 dollars au programme Appui aux audits énergétiques en serriculture. Ces sommes ont permis notamment l'acquisition d'une technologie de pointe et l'amélioration de la productivité de 50 entreprises. Ils ont également permis la réalisation d'analyses énergétiques d'entreprises et de projets d'appui au développement des connaissances et des transferts d'expertise.

S'appuyant sur les priorités établies en concertation avec l'industrie, le Ministère a élaboré le Plan d'action pour le secteur biologique et défini des mesures de soutien pour appuyer le développement de ce secteur. Le Plan d'action sera annoncé et mis en œuvre au cours de 2010-2011 et dans les années ultérieures.

2. OFFRE D'ALIMENTS SAINS

Priorité : Renforcement des mécanismes visant à offrir des aliments sains et de qualité aux consommateurs

Le renforcement des mécanismes d'inspection dans les abattoirs compte parmi les priorités du Ministère. C'est dans cette perspective que les travaux en matière législative et réglementaire amorcés en 2009-2010 ont conduit à l'adoption par l'Assemblée nationale le 28 mai 2009 et à l'entrée en vigueur au mois de juillet 2009 de la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité. Cette loi définit de nouvelles exigences d'aménagement et d'équipement pour cette catégorie d'abattoirs. Elle vise principalement à régulariser la situation des abattoirs exploités sans permis en vertu de droits acquis pour avoir exploité un tel type d'établissement entre 1977 et 2009. De plus, elle met fin à une disposition vieille de plus de 30 ans qui exemptait un groupe d'abattoirs de l'obligation d'avoir un permis. Rappelons qu'un des objectifs du Ministère est d'assurer le service d'abattage en région pour favoriser le développement régional.

Par ailleurs, le Ministère a mis en place le Programme d'aide spéciale aux petites fromageries en décembre 2009. Cette mesure d'aide spéciale aux petites fromageries permet de consolider le développement de ces entreprises et de leur permettre d'atteindre leur plein potentiel. Le Programme vise à faciliter l'accès de ces entreprises aux programmes de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire. Il permet d'accorder une aide financière supplémentaire aux petites fromageries, réduisant ainsi la contribution requise par les programmes de la Stratégie pour la réalisation de leurs projets. Grâce à l'envoi d'une lettre à douze entreprises de transformation alimentaire dans le secteur des fromages fins leur offrant d'implanter un système de contrôle et de gestion de la qualité,

les objectifs ministériels ont été pleinement atteints. Mentionnons que, selon un sondage téléphonique mené par le Ministère, 87 % des entreprises visées par le programme se sont dites satisfaites des interventions ministérielles. Dans le même esprit, le Ministère a tenu, avec l'industrie fromagère, un colloque intitulé « La qualité, un investissement payant ! » afin de dégager les moyens à prendre pour permettre la poursuite de la belle lancée des fromages fins québécois sur la scène nationale et internationale.

Priorité : Mise en application de la traçabilité au sein de nouveaux secteurs

De concert avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ), le Ministère a poursuivi ses efforts d'élaboration de systèmes efficaces d'identification des animaux et de traçabilité dans le secteur agroalimentaire. La traçabilité est un outil permettant d'améliorer la rapidité d'intervention lors d'urgences sanitaires, d'assurer une meilleure protection de la santé publique et animale, de maintenir la confiance des consommateurs et de limiter les effets économiques négatifs d'une crise sanitaire sur le secteur agroalimentaire.

Le Ministère a maintenu sa participation aux rencontres entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie, afin de promouvoir le modèle québécois de traçabilité et d'exercer un leadership à l'égard de ses partenaires. En outre, un programme d'appui à l'implantation d'un système de traçabilité a été annoncé en avril 2009 dans le cadre de l'Accord bilatéral de mise en œuvre de *Cultivons l'avenir*.

Par ailleurs, les représentants du secteur porcin ont repris leurs travaux avec le Ministère et ATQ pour définir les bases du système québécois de traçabilité des porcs. Il est prévu d'harmoniser le projet de règlement du Québec avec celui du gouvernement fédéral. L'échéancier a été reporté à l'automne 2010. Les démarches pour compléter l'implantation du système de traçabilité des viandes bovines de la ferme à la table se sont également poursuivies. Enfin, un groupe de travail a défini les premiers principes et protocoles d'implantation de la traçabilité dans le secteur des fruits et légumes.

Priorité : Accompagnement en faveur d'une offre alimentaire contribuant davantage à la santé des consommateurs

Le Ministère a participé à l'élaboration et au lancement, le 11 mars 2010, du document *La vision gouvernementale de la saine alimentation*. Il a poursuivi sur une base annuelle sa collaboration au programme Fruits et légumes en vedette. Sur le plan de l'information et de la sensibilisation, il a produit le document *Portrait de l'offre alimentaire*, participé à deux foires commerciales et financé des campagnes de promotion de la valeur nutritionnelle d'espèces locales de poissons et de fruits de mer.

En 2009-2010, il a retenu neuf projets de recherche sur la saine alimentation, auxquels il a accordé une somme totale de 1 035 400 $ provenant du Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire (PSIA).

Il a fourni une expertise dans l'analyse de demandes de l'industrie pour la mise en œuvre de la politique-cadre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif en milieu scolaire, « Virage santé à l'école ». Deux initiatives ont reçu son appui en 2009, une première traitant de la place des édulcorants artificiels dans les environnements alimentaires (juin 2009) et l'autre examinant la possibilité d'offrir des frites santé dans les cafétérias scolaires (mars 2010).

Priorité : Stratégie québécoise de prévention et de surveillance en matière de santé animale et de bien-être animal

Dans le contexte des travaux d'élaboration d'une stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, le Ministère a mené jusqu'en mars 2010 des consultations élargies et ciblées visant les partenaires privés et gouvernementaux intéressés. La stratégie devrait voir le jour dans le courant de l'année 2010-2011.

Le nouveau Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec a été complété en mars 2010 et est entré en fonction dès le mois suivant. Celui-ci est doté d'équipements de pointe visant notamment à accroître les normes en matière de biosécurité. Quant aux travaux de construction du Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec de Saint-Hyacinthe, ils devraient se terminer en 2011.

3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Priorité : Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole

Le volet agricole du Plan d'action gouvernemental sur les algues bleu-vert annoncé en 2007 vise à découvrir les problématiques environnementales sur les territoires les plus à risque et à appuyer financièrement la mise en place de correctifs à la ferme avec l'aide du programme Prime-Vert.

En 2009-2010, huit nouveaux projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant ont démarré, portant à 39 le nombre total de ces projets. Durant l'année, sur les 15,7 millions de dollars d'aide financière accordée au Québec pour lutter contre la pollution diffuse et les algues bleu-vert, 4,4 millions de dollars ont été alloués aux 332 exploitations agricoles engagées dans ces projets collectifs.

Les partenaires du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 (PAC) ont confié au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) le mandat de réaliser le suivi de la qualité de l'eau des projets de gestion de l'eau par bassin versant en milieu agricole. À la demande du Ministère, le MDDEP produira un premier rapport à la suite de la mise en place d'un réseau de suivi sur ce territoire.

Priorité : Aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et valorisation énergétique de la biomasse

Les mesures d'aide financière du programme Prime-Vert visant à appuyer la mise en œuvre de tels projets (économies d'énergie, solutions de rechange à l'énergie fossile, nouvelles sources d'énergie) découlent du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à adopter des technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation énergétique de la biomasse. Ces mesures ont été révisées pour avril 2009 dans le but de faciliter leur accès aux producteurs. Or seuls 42 nouveaux projets ont été présentés en 2009-2010 par rapport aux 57 présentés en 2008-2009. Il est probable que le ralentissement des hausses de prix des énergies fossiles, d'une part, et un revenu agricole limité, réduisant d'autant la capacité à investir dans de nouveaux équipements, aient affaibli l'intérêt des producteurs pour ces mesures.

L'existence d'autres programmes gouvernementaux a également pu attirer la clientèle habituelle du Ministère. Il demeure que le nombre de pratiques agricoles pouvant réduire les émissions de GES est limité, tout comme celui pouvant faire l'objet d'une subvention incitant à leur adoption. On estime néanmoins que certains des projets récemment approuvés pourront offrir des réductions intéressantes d'ici à deux ans.

Priorité : Application progressive de l'écoconditionnalité des aides agricoles

Un critère d'écoconditionnalité du programme de crédit de taxe foncière aux entreprises agricoles est le bilan de phosphore à l'équilibre. Pour faciliter l'échange d'information au sujet de ces bilans, la réalisation d'un site Internet permettant leur dépôt par voie électronique constitue une avenue de grand intérêt. Le rapport de l'étude de faisabilité de l'utilisation des technologies de l'information (site transactionnel Web) pour la mise à jour annuelle des bilans de phosphore a été déposé au comité MAPAQ-MDDEP-FADQ. Des discussions se poursuivent pour la mise en place du site et son implantation est reportée à 2011.

Priorité : Modalité de rétribution des biens et services environnementaux
Le concept de biens et services environnementaux fait référence à la transformation du capital naturel (sols, eau, biosphère) en des fonctions ayant une valeur pour les humains. Ces biens peuvent comprendre les écosystèmes eux-mêmes ou des services fournis par ces écosystèmes, tels la protection de la qualité de l'eau, le maintien de la biodiversité, la protection des sols contre l'érosion ou la réduction des GES.

Le Ministère a offert en 2009, dans le cadre du Programme de primes de participation à un projet collectif de lutte à l'eutrophisation à la baie Missisquoi, une prime de 850 dollars à chacun des participants à ce projet-pilote dans le but d'appuyer les exploitations agricoles dans leurs efforts de lutte à l'eutrophisation (enrichissement des eaux par des nutriments) des sous-bassins ciblés de la baie Missisquoi.

Priorité : Révision de la stratégie phytosanitaire valorisant les solutions de rechange aux pesticides et l'utilisation rationnelle de ces derniers
Sous la coordination du Ministère, des représentants d'organismes publics (MDDEP, MSSS, AAC, FADQ) et privés (Union des producteurs agricoles (UPA) et fédérations spécialisées, Conseil québécois de l'horticulture, Conseil canadien des distributeurs en alimentation, Crop Life Canada), réunis au sein d'un comité de suivi et de concertation (CSC), ont défini la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture (2010-2020) un projet ayant pour objectif général de promouvoir une gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) et de réduire les risques d'utilisation des pesticides pour la santé et l'environnement en assurant la viabilité économique des productions agricoles. Il est visé que leurs interventions permettent de réduire de 25 % les risques des pesticides pour la santé et l'environnement d'ici 2020. L'évolution de la GIEC est une autre de leurs préoccupations et fera l'objet d'un suivi. L'annonce et la publication de la nouvelle stratégie sont prévues en 2010.

4. COMPÉTITIVITÉ SECTORIELLE

Priorité : Stratégie de renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation alimentaire (y compris l'harmonisation des interventions gouvernementales)
La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire « En marche vers l'excellence » a été lancée le 6 octobre 2009. Elle compte neuf programmes ainsi qu'une mesure de soutien ; le gouvernement y consacre 35,3 millions de dollars sur trois ans. Certains volets de ces programmes bénéficient du soutien financier du gouvernement fédéral résultant de l'Accord bilatéral de mise en œuvre de *Cultivons l'avenir*.

À travers ses trois grands champs d'intervention que sont l'amélioration de la productivité, l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que le développement des marchés, la stratégie répond à des besoins clairement exprimés par l'industrie. Au 31 mars 2010, soit pratiquement six mois après son lancement, 269 demandes d'aide financière avaient été déposées à TRANSAQ, pour une somme totale de 8 311 572 dollars.

Par ailleurs, le Ministère a développé en 2008-2009, en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, soit le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), le ministère des Finances et la Société des alcools du Québec (SAQ) ainsi que les représentants du secteur, un plan d'action quinquennal pour le développement du secteur des boissons alcooliques artisanales. Le plan a été présenté aux représentants de l'industrie en mai 2009. La mesure principale du plan d'action consiste en un programme de soutien financier qui fait maintenant partie de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire. En vigueur depuis septembre 2009, plus de 30 demandes, pour un total d'environ 330 000 dollars, ont été analysées. En plus, pour le premier semestre de 2009-2010, 255 000 dollars ont été versés aux producteurs dans le cadre du volet Incitation à la commercialisation à la SAQ.

Priorité : Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec
En avril 2009, le Ministère a lancé la Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec, intitulée « Des exportateurs de classe mondiale ». Par le truchement de ses quatre orientations, elle vise principalement à renforcer la préparation des entreprises à chaque étape du processus de développement de leurs marchés d'exportation, à amener les entreprises à donner la priorité aux marchés d'exportation présentant le meilleur potentiel pour leurs produits, à accroître la notoriété de l'offre québécoise sur les marchés extérieurs et à favoriser l'établissement de liens entre les entreprises pour tirer profit d'un bassin d'exportateurs québécois expérimentés.

Doté d'une enveloppe annuelle de 1,8 million de dollars, la gestion de ce nouveau programme a été confiée au Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada. En 2009-2010, le programme a permis de soutenir 23 activités collectives et plus de 57 projets individuels d'entreprises québécoises sur les marchés extérieurs.

Enfin, en réponse aux demandes de l'industrie, TRANSAQ a créé, avec l'aide de la Chaire Bombardier de gestion de la marque de l'Université de Sherbrooke, l'image de marque générique « Foods of Québec » pour mieux soutenir le positionnement des produits alimentaires du Québec sur les marchés extérieurs, particulièrement en Amérique du Nord. Les entreprises québécoises pourront tirer parti de la diffusion de cette image parmi les acheteurs hors Québec, à l'occasion d'activités commerciales et dans les médias spécialisés.

Priorité : Diagnostics de la performance des secteurs sous gestion de l'offre et de ceux couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
Durant l'année 2009-2010, le Ministère a réalisé une revue de littérature traitant de la rentabilité des céréales à paille (orge, avoine, blé).

5. AGRICULTURE PERFORMANTE

Priorité : Nouveau plan d'action en faveur de la relève
La mise en œuvre de programmes destinés à la relève agricole dans l'ensemble des régions du Québec s'est poursuivie en 2009-2010. Ces programmes offrent un soutien à l'investissement et à la diversification de l'entreprise, au développement des compétences de même qu'au partage de main-d'œuvre et de matériel agricoles, dans le but d'aider les jeunes entrepreneurs agricoles à réussir leur établissement. Ces investissements, totalisant 1,94 million de dollars en 2009-2010, ont permis de soutenir 350 projets, soit plus de 45 % de la cible finale.

Priorité : Initiatives pour améliorer l'offre de services-conseils
Le rapport de la CAAAQ a fait valoir l'importance pour l'agriculture de demain de pouvoir miser sur la force entrepreneuriale et le caractère hautement professionnel des exploitants et dirigeants d'entreprise. C'est pourquoi, entre autres, nous avons mis en place, en fin d'année, le Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA), opérationnel depuis octobre 2009. Ce nouvel organisme à but non lucratif est issu de la volonté du milieu agricole de se doter d'une structure représentant l'ensemble des intervenants interpellés par la gestion agricole. Ses activités visent à améliorer les compétences des conseillers, à exercer une vigie sur l'évolution de l'économie agricole et à faciliter l'accès aux données des secteurs agricole et agroalimentaire. Il permettra aux entreprises agricoles du Québec d'améliorer leur compétitivité de même que leur rendement sur les plans économique et financier. Parmi les réalisations du Centre depuis sa mise en place, mentionnons la promotion des services du CEGA auprès des intervenants du secteur, l'élaboration d'outils promotionnels et la création d'un site Internet.

6. SAVOIR ET INNOVATION

Priorité : Plan d'action pour la recherche et l'innovation
Faisant suite à l'investissement de 10 millions de dollars additionnels sur cinq ans pour appuyer la recherche et l'innovation en agriculture et agroalimentaire, le Ministère a finalisé les travaux reliés à l'élaboration du plan d'action. De nouveaux programmes d'aide financière seront disponibles afin de permettre l'atteinte des objectifs visés. Le plan d'action sera annoncé au cours de 2010-2011 et mis en œuvre dans les années ultérieures.

Priorité : Redéfinition du rôle et du statut de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)
En 2009-2010, le Ministère a poursuivi ses travaux de réflexion sur le rôle et le statut de l'ITA.

Priorité : Groupes de travail pour dresser un état de situation et proposer des pistes de développement pour les biocombustibles et les bioproduits
Le Ministère a commandé deux études stratégiques : une sur les enjeux technicoéconomiques et une autre sur les impacts agroenvironnementaux associés à la production et à la valorisation de biomasses agricoles pour la production de bioproduits industriels dans une perspective agricole québécoise. Pour assurer le suivi de ces travaux, deux comités-conseils ministériels ont été formés.

Le dépôt du rapport final de l'*Étude technicoéconomique de filières de bioproduits industriels à base de produits ou de biomasses agricoles* est prévu au printemps 2010.

La réalisation de l'*Étude d'impacts agroenvironnementaux associés à la culture et à la valorisation de biomasses végétales agricoles pour la production de bioproduits industriels* était en cours de réalisation en 2009-2010. Le dépôt du rapport final a été reporté à juin 2010.

Priorité : Amélioration des connaissances sur les organismes génétiquement modifiés (OGM)
Dans le cadre d'un appel ciblé de projets du Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire (PSIA), le Ministère a demandé des propositions pour dresser un bilan de l'utilisation des OGM au Québec : quantification des avantages du point de vue agronomique, économique et environnemental, et effets des modes de production d'OGM sur le milieu environnant.

Trois projets de recherche ont été retenus aux fins de financement : un essai au champ concernant le canola génétiquement modifié ; une analyse du flux de gènes des cultures OGM et des méthodes de confinement ; une analyse des effets des cultures OGM sur les organismes non visés et la biodiversité. Les chercheurs doivent déposer les résultats de leurs projets en 2012-2013.

Par ailleurs, une rencontre d'information sur la coexistence des OGM avec les autres cultures a été tenue en octobre 2009 dans le contexte des activités de l'Observatoire Transgène, une banque de données virtuelle sur les OGM. Des membres de CoExtra, un programme de recherche européen sur la coexistence et la traçabilité des OGM, sont venus présenter les résultats de quatre ans de travaux sur le sujet et discuter des paramètres à considérer lorsque l'on veut étudier la coexistence.

7. SÉCURITÉ DU REVENU AGRICOLE

Priorité : Chantier de travail pour redéfinir les modes d'intervention et nouvelle convention avec La Financière agricole du Québec

C'est en mars 2009 que le rapport du mandataire, M. Michel R. Saint-Pierre, intitulé « Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture », a été transmis au gouvernement. Le Comité d'orientation bipartite État-UPA, qui avait été constitué, a eu charge d'approfondir l'analyse des propositions du rapport et de suggérer des modifications à apporter au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et aux dispositions de la nouvelle convention à être conclue avec la FADQ. Ce comité s'est réuni à quatre reprises au cours de 2009.

Le 19 novembre 2009, le gouvernement du Québec a rendu public le plan de redressement des interventions gouvernementales en gestion des risques agricoles. Ce plan tient compte des préoccupations budgétaires du gouvernement et constitue une réponse concrète aux besoins exprimés par l'ensemble des acteurs du secteur dans la foulée de la CAAAQ, du rapport de M. Michel R. Saint-Pierre et du comité d'orientation bipartite État-UPA.

L'enveloppe budgétaire annuelle allouée à la FADQ passe de 305 millions de dollars à 630 millions de dollars pour les cinq prochaines années. À cela s'ajoute une somme de 20 millions de dollars attribuée annuellement au Ministère pour des mesures d'adaptation des entreprises et d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Le gouvernement prend en charge le déficit accumulé de la FADQ, qui s'élève à 1,03 milliard de dollars.

Les modifications visent principalement le resserrement de l'ASRA ainsi que la mise en place d'un programme québécois d'autogestion des risques agricoles à compter de 2010.

8. MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Priorité : Chantier de travail sur la mise en marché collective en vue d'accroître l'offre de produits différenciés

Aucun mécanisme de suivi impliquant le Ministère n'a été instauré. Toutefois, l'UPA et le Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation ont convenu de tenir des rencontres annuelles pour faire le point sur l'état des relations au sein de l'industrie. Une première rencontre a eu lieu en 2009.

Priorité : Amélioration du processus de médiation et d'arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Le nouveau service de médiation et d'arbitrage est à l'œuvre depuis janvier 2010, à la suite des efforts d'un groupe de travail regroupant producteurs et acheteurs.

9. PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

Priorité : Chantier de travail sur l'occupation dynamique du territoire et les usages complémentaires

M. Bernard Ouimet, mandaté par le Ministère à l'automne 2008 pour formuler des recommandations en matière de protection du territoire agricole et de développement régional, a remis son rapport final au ministre et en a fait le dévoilement public le 15 mai 2009. Dans ce rapport intitulé Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés, le mandataire développe trois grandes orientations : la diminution des pressions sur la zone agricole, l'appui à une occupation dynamique du territoire et la promotion de nouvelles façons de faire.

En relation étroite avec les grandes orientations formulées par le mandataire, le Ministère a réitéré l'importance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et du rôle que joue l'institution qui l'administre, la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de protéger l'assise territoriale nécessaire à la poursuite et au développement de l'agriculture et des activités agricoles. Tout en poursuivant sa réflexion sur la mise en œuvre des propositions du mandataire, le ministre a appuyé la mise sur pied d'un forum de représentants de ministères, d'organismes et d'associations du milieu où serait notamment partagé un diagnostic de la zone agricole. Il a également appuyé le développement d'un nouvel indicateur destiné à préciser l'état réel de l'évolution de la zone agricole.

Priorité : Soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (projets pilotes)

Le soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole centrés sur la mise en valeur de l'agriculture a été privilégié. L'objectif est simple : faire en sorte que les municipalités régionales de comté (MRC) puissent favoriser le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur leur territoire, en identifiant leurs forces et en établissant leurs priorités, en concertation avec le milieu agricole. La démarche consiste à soutenir des projets pilotes dans huit MRC pour en arriver à produire un guide général qui servira par la suite à l'ensemble de celles-ci. Les huit protocoles d'entente liant le Ministère et les MRC ont été signés. L'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole pour les projets-pilotes retenus est ainsi en cours. Le bilan des projets-pilotes et la conception du guide d'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole qui en découlera sont prévus au cours de l'exercice financier 2010-2011.

10. GOUVERNANCE

Priorité : Conformité de la Loi sur La Financière agricole du Québec avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Afin de donner suite à l'énoncé de politique sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État et de se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la Loi sur la Financière agricole du Québec a été amendée le 12 juin 2008. Le changement majeur portait sur la composition du conseil d'administration. Les modifications à cet égard ont été amorcées dans le courant de l'année 2008-2009. La dernière année a permis de finaliser l'exercice.

Priorité : Révision du plan stratégique du Ministère et des plans d'affaires de ses unités

En 2009-2010, le Ministère a élaboré en priorité sa politique agricole et agroalimentaire. Cette politique-cadre aura forcément des répercussions sur les orientations et objectifs ministériels. Dans un souci de cohérence, le plan stratégique du Ministère doit s'inscrire dans la suite de cette démarche. Actuellement, la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2008 se poursuit sous réserve des mises à jour signifiées dans le présent rapport.

Le CQIASA a pris la décision de reconduire son plan d'affaires une autre année alors que TRANSAQ a choisi de produire un plan d'action pour 2009-2010 en attendant la nouvelle planification stratégique.

Priorité : Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec

Cultivons l'avenir est la nouvelle politique agricole et agroalimentaire canadienne ; elle a pris force à l'été 2008. L'Accord bilatéral Canada-Québec, qui vise la mise en œuvre des programmes engendrés par cette politique, a pour sa part été signé le 31 mars 2009. Le tableau suivant présente, pour les cinq années de l'entente, la répartition de l'enveloppe budgétaire attribuée au Québec de même que les premiers résultats obtenus par programme.

État de la mise en œuvre des programmes sous entente fédérale-provinciale découlant de la politique agricole et agroalimentaire canadienne ou d'autres stratégies canadiennes (*Cultivons l'avenir*)

	CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS			
	ALLOCATION PRÉVUE OU ANTICIPÉE (2008-2013) DANS LE CADRE DE *CULTIVONS L'AVENIR*	2008-2009		2009-2010	
	(M$)	(M$)	(%)	(M$)	(%)
Secteur compétitif et innovateur (innovation, tables filières, développement d'entreprises, etc.)	42,5	5,7	13,4	9,8	23,1
Secteur qui contribue aux priorités de la société (agroenvironnement, salubrité alimentaire)	54,1	10,0	18,5	22,7	42,0
Secteur qui gère les risques de façon proactive (traçabilité, biosécurité)	2,9	0,0	0,0	0,2	6,9
Secteur qui gère les risques de façon proactive (gestion des risques de l'entreprise)	800,7	171,1	21,4	331,1	41,4
Programmes canadiens dont la part du Québec est attribuée	15,8	1,3	8,2	4,8	30,4
Autres programmes	31,8	8,8	27,7	21,5	67,6
TOTAL	**947,8**	**196,9**	**20,8**	**390,1**	**41,2**

En 2009-2010, les transferts fédéraux aux fins de gestion des risques de l'entreprise (GRE) ont atteint 331,1 millions de dollars, une somme proportionnelle à la participation des producteurs agricoles et au versement de paiements en raison de conditions économiques et climatiques.

L'année a été marquée par le déploiement de nouveaux programmes dans des domaines autres que la GRE. En incluant les sommes obtenues au cours de l'année de transition 2008-2009, le Québec s'est vu accorder jusqu'au 31 mars 2010 32,5 % des fonds fédéraux engagés dans l'Accord bilatéral de mise en œuvre de *Cultivons l'avenir*, un pourcentage relativement élevé compte tenu du temps nécessaire pour faire connaître les nouveaux programmes.

Par ailleurs, le Québec a reçu 21,5 millions de dollars par l'entremise d'autres programmes : Programme de transition relatif aux vergers et aux vignobles, le Programme de réforme des porcs reproducteurs et le Programme de paiements anticipés.

Dans le but de promouvoir et de défendre ses intérêts, le Québec a avantage à suivre attentivement les négociations entourant les ententes de partenariat économique sur le marché intérieur canadien avec l'Union européenne (Canada-UE) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; lorsque la situation l'exige, il peut aussi y participer activement.

CIBLES	RÉSULTATS 2009-2010
Organisation mondiale du commerce (OMC) Que le gouvernement fédéral assure une défense efficace de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	En décembre 2009, présence du ministre à Genève pour promouvoir et défendre la gestion de l'offre. Intervention du ministre auprès de ses homologues fédéral et provinciaux pour maintenir une défense vigoureuse de la gestion de l'offre.
Accord de partenariat économique Canada-Union européenne Promotion et défense des intérêts du Québec dans les secteurs agricole et agroalimentaire	Intervention du ministre auprès de ses homologues fédéral et provinciaux pour maintenir une défense vigoureuse de la gestion de l'offre. Organisation de la consultation auprès du secteur agricole et agroalimentaire. Participation du Ministère aux travaux entourant les négociations.
Accord de commerce intérieur (ACI) – Révision du chapitre sur les produits agricoles et les produits alimentaires Promotion et défense des intérêts du Québec	Le 7 août 2009, décision des premiers ministres provinciaux au sujet d'un nouveau chapitre révisé sur les produits agricoles et les produits alimentaires. Le 15 octobre 2009, approbation du 11e protocole de modification du chapitre révisé par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur. Les premiers ministres et les ministres responsables du commerce intérieur ont déclaré que le nouveau chapitre « ne s'appliquera pas aux mesures liées aux systèmes de gestion de l'offre régis par les gouvernements fédéral et provinciaux, ni aux offices de commercialisation provinciaux ».
Accord sur le commerce et la coopération entre le Québec et l'Ontario – Chapitre sur les produits agricoles et les produits alimentaires Promotion et défense des intérêts du Québec	Le 11 septembre 2009, signature de l'Accord sur le commerce et la coopération entre le Québec et l'Ontario par les premiers ministres des deux provinces. Exclusion de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective de la portée de l'Accord.
Étiquetage du pays d'origine aux États-Unis (COOL) Promotion et défense des intérêts du Québec	Appui du ministre auprès de ses homologues fédéral et provinciaux afin de pallier les restrictions commerciales liées à la règle américaine de la mention du pays d'origine. Participation au groupe de travail fédéral-provincial sur le COOL.
Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre Participation du Québec à la révision des ententes	En juin 2009, approbation de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada.
Produits biologiques Prise en considération du système de certification québécois des produits biologiques et des structures qui en découlent dans le cadre de la réglementation biologique canadienne	Interventions du ministre auprès de son homologue fédéral afin que la nouvelle réglementation biologique fédérale tienne compte des acquis du Québec en matière de certification biologique. En décembre 2009, reconnaissance des normes biologiques québécoises dans le cadre de la nouvelle réglementation biologique fédérale jusqu'en juin 2011.

Dans ses négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir sa juste part des fonds fédéraux consacrés au programme Agri-flexibilité, le Ministère a reçu un accord de principe pour deux projets :

> l'Initiative Canada-Québec de soutien au développement de l'agriculture en Abitibi-Témiscamingue (1,83 million de dollars) ;

> l'Initiative Canada-Québec de soutien à la transformation alimentaire (2,0 millions de dollars).

Ces initiatives s'inscriront dans l'entente Canada-Québec afférente au programme Agri-flexibilité, à convenir avec le gouvernement fédéral. Le Québec poursuit ses discussions afin d'obtenir du gouvernement fédéral un appui à d'autres projets.

Priorité : Élaboration d'un projet de politique agricole et agroalimentaire
De juin à octobre 2009, plus de 200 acteurs clés du secteur agroalimentaire ont participé à des rencontres de consultation portant sur la vision d'avenir du secteur. Ces échanges ont permis d'alimenter les travaux d'élaboration de la politique agricole et agroalimentaire ayant eu cours à l'hiver 2010. Le dépôt au gouvernement d'un énoncé de politique bioalimentaire est prévu pour l'automne.

En parallèle, la préparation d'une loi-cadre concernant le secteur bioalimentaire a été entreprise à l'hiver 2010. Le projet de loi posera les balises de l'intervention gouvernementale dans le secteur et permettra d'amorcer un processus de modernisation des lois sous la responsabilité du ministre.

PÊCHES ET AQUACULTURE COMMERCIALES

La mise en œuvre du Plan d'action ministériel dans ce secteur, qui s'échelonne sur cinq ans, s'est poursuivie pour la deuxième année. Depuis le lancement du Plan d'action en janvier 2008, plus de la moitié des actions prévues ont été réalisées. Les objectifs du plan constituent les priorités de travail du Ministère dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

11. COMPÉTITIVITÉ

RATIONALISER LA CAPACITÉ DE PÊCHE

APPUYER LES INITIATIVES DE RATIONALISATION

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Lancement d'un projet de rationalisation de la flottille de pêche au homard au sud de la Gaspésie	Cinq projets de rationalisation sont déposés au MAPAQ pour analyse.	-	-	-

Résultats commentés

En 2009-2010, le Ministère a intensifié son travail auprès des flottilles de pêcheurs de poissons de fond de la Basse-Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Des discussions ont été entreprises avec les pêcheurs de crevette nordique et de crabe des neiges de la Gaspésie. Cinq projets de rationalisation ont été déposés au MAPAQ pour analyse. Le Regroupement des pêcheurs professionnels de la Gaspésie a demandé une modification de l'aide financière accordée par le Ministère afin d'accélérer la réalisation de son plan de rationalisation. Le Ministère recherche un engagement financier du gouvernement fédéral dans le contexte d'une réduction de la surcapacité de capture.

RÉDUIRE LES COÛTS D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES DE PÊCHE

APPUYER LES INITIATIVES D'INNOVATION DES ENTREPRISES

Résultats commentés

Cette action sera mise en place ultérieurement.

COLLABORER À LA MISE EN PLACE DE CLUBS D'ENCADREMENT POUR LA GESTION QUOTIDIENNE DES ENTREPRISES DE PÊCHE

Résultats commentés

Des travaux sont en cours au Ministère afin de déterminer la meilleure façon d'aider les pêcheurs à améliorer la gestion quotidienne de leur entreprise de pêche.

ENCOURAGER LA RELÈVE DANS LE SECTEUR DE LA CAPTURE

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE JEUNESSE POUR LE SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Cible atteinte	Cible atteinte en 2008-2009	-	-	-

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE PRIME À L'ÉTABLISSEMENT POUR ENCOURAGER LA RELÈVE DANS LES PÊCHES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Cible atteinte	Cible atteinte en 2008-2009	-	-	-

AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ

APPUYER LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSFORMATION

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Mise en application du volet 3 du Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	Modification de la clientèle admissible et élargissement du volet 3 du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	-	-	-

Résultats commentés

Le volet 3 du programme a été élargi à toutes les entreprises de transformation, permettant ainsi d'appuyer des projets d'acquisition d'équipement qui visent l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation, l'optimisation des infrastructures de transformation, le renforcement de la sécurité des aliments ainsi que l'amélioration du rendement environnemental et énergétique.

Ce volet a permis la réalisation de 17 projets, pour des investissements totaux de l'ordre de 8,5 millions de dollars dans le secteur de la transformation des produits marins. L'aide du Ministère représente une somme de 2,7 millions de dollars.

METTRE EN PLACE UN GUICHET UNIQUE RÉGIONAL

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Mise en place de guichets uniques régionaux : automne 2008	Cible atteinte en 2008-2009	-	-	-

RATIONALISER LA CAPACITÉ DES USINES DE TRANSFORMATION DE POISSONS DE FOND

SOUTENIR LA RATIONALISATION EN AMÉLIORANT LA GESTION DES PERMIS DE TRANSFORMATION (DÉLIVRANCE ET RENOUVELLEMENT)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Retrait de cinq permis de transformation de poissons de fond	Voir résultats commentés	-	-	-

Résultats commentés

Le Ministère poursuit son analyse de l'amélioration de la gestion des permis de transformation (délivrance et renouvellement).

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AQUACOLE

TENIR UN FORUM SUR L'AQUACULTURE POUR DÉTERMINER LES DÉFIS ET LES ENJEUX DE CETTE INDUSTRIE

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Tenue du Forum québécois sur l'aqua-culture commerciale le 16 octobre 2008 à Grande-Rivière	Dépôt au ministre du rapport final du comité de suivi en septembre 2009 et élaboration du plan de développement sectoriel en aquaculture commerciale	-	-	-

Résultats commentés

Le comité de suivi du Forum sur l'aquaculture commerciale a déposé, le 22 septembre 2009, son rapport final. Ce rapport regroupe 49 actions proposées par les onze groupes de travail formés à la suite du Forum. Le Ministère a été désigné comme maître d'œuvre de 23 d'entre elles. Depuis le dépôt du rapport, un plan de développement sectoriel est en élaboration et sera présenté à la clientèle aquacole en 2010.

AIDER LES ENTREPRISES PISCICOLES À RÉDUIRE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE EN EAU DOUCE AU QUÉBEC (STRADDAQ)

Résultats commentés

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) vise à ce que les pisciculteurs diminuent, d'ici janvier 2014, leurs rejets moyens annuels, estimés de 7,2 kg de phosphore par tonne de production, à 4,2 kg.

En 2009-2010, six nouvelles entreprises ont adhéré à la STRADDAQ, ce qui porte le total à douze. Deux d'entre elles ont obtenu un nouveau certificat d'autorisation du MDDEP. Quatre autres font l'objet d'une analyse de dossier au MDDEP, tandis que l'entreprise qui avait adhéré à la stratégie en 2008-2009 a obtenu son certificat d'autorisation en 2009-2010. D'autres entreprises ont fait des démarches en 2009-2010, mais n'ont pas encore adhéré à la stratégie. Pour celles-ci, ainsi que deux entreprises ayant adhéré à la stratégie en fin d'année, les ingénieurs du Ministère ont préparé huit plans d'intervention. Quatre de ceux-ci ont reçu un avis favorable du comité technique de la STRADDAQ. L'analyse se poursuit pour trois autres dossiers, tandis qu'une des entreprises ayant déjà un plan d'intervention a décidé de se retirer avant d'adhérer à la stratégie.

Par ailleurs, le comité de pilotage de la STRADDAQ a produit en 2009 un bilan de mi-parcours afin d'évaluer le chemin parcouru depuis 2004 et de proposer au besoin des modifications à la stratégie afin de favoriser l'atteinte des résultats. On y retrouve les problématiques observées dans les cinq premières années de mise en œuvre de la stratégie ainsi que des explications de certains retards. Le comité de pilotage recommande des modifications aux modalités de mise en œuvre de la stratégie, lesquelles devraient permettre d'atteindre l'objectif fixé pour 2014.

FAVORISER L'INNOVATION DANS LES PÊCHES ET L'AQUACULTURE COMMERCIALES

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'INNOVATION DANS LES PÊCHES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Révision en cours de l'offre de services en innovation	Création du Centre d'innovation en pêches, en aquaculture, en transformation et en valorisation de la biomasse aquatique	-	-	-

Résultats commentés

En janvier 2010, le Ministère a créé, avec le Cégep de la Gaspésie et des Îles et l'Université du Québec à Rimouski, un organisme voué à l'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, qui regroupera ses propres expertises et ressources et celles de ses partenaires au sein d'un même centre d'innovation. Cette initiative à caractère rassembleur pour les régions maritimes augmentera la capacité à livrer des solutions scientifiques et technologiques utiles au développement de l'industrie et à l'accroissement de sa compétitivité. Elle consolidera l'offre de services à l'innovation dans l'ensemble du Québec, rassemblera une masse critique d'expertises, maximisera l'utilisation des infrastructures et canalisera les ressources des membres fondateurs et de leurs partenaires au profit des projets les plus pertinents. L'année 2010 sera consacrée au démarrage du Centre d'innovation.

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME POUR SOUTENIR L'INNOVATION

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Élaboration du programme Innovamer	Entrée en vigueur du programme Innovamer	-	-	-

Résultats commentés

Le programme Innovamer a été lancé en juin 2009. Il offre un appui financier aux projets sectoriels d'innovation (recherche appliquée, développement expérimental, adaptation technologique, veille et diffusion) et aux initiatives de partenariat, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

CONTRIBUER À LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA BASSE-CÔTE-NORD

Résultats commentés

Cette action sera intégrée au « Plan Nord » du gouvernement du Québec.

SOUTENIR LES INITIATIVES COLLECTIVES RÉGIONALES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Appui à un projet de consortium aux Îles-de-la-Madeleine (Cap-sur-Mer)	Appui à l'implantation d'une structure de mise en marché collective en Gaspésie : « Arrivages de Gaspé inc. »	-	-	-

Résultats commentés

Six usines de transformation de poissons et de crustacés de la péninsule gaspésienne ont constitué un consortium afin d'implanter la marque de commerce (label) « Arrivages de Gaspé ». L'initiative met l'accent sur la fraîcheur des produits de la Gaspésie dans le but de démarquer ces derniers des produits provenant des provinces maritimes et d'Asie.

12. COMMERCIALISATION

MIEUX VENDRE LES PRODUITS MARINS DU QUÉBEC AUX QUÉBÉCOIS

APPUYER LES INITIATIVES CONCERTÉES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS MARINS QUÉBÉCOIS AU QUÉBEC

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultats	À l'automne 2008, réalisation d'une enquête sur les habitudes et les préférences des consommateurs québécois en matière de produits marins Appui du MAPAQ à la campagne de promotion de la moule bleue et du homard Intégration à la campagne *Mettez le Québec dans votre assiette !*	Arrimage du secteur des pêches et de l'aquaculture à la campagne 2009 *Mettez le Québec dans votre assiette !* Appui du MAPAQ aux campagnes de promotion du homard, de la moule et du maquereau en 2009	-	-	-

Résultats commentés

Ces initiatives ont pour but de faire connaître les produits marins du Québec auprès des Québécois et d'augmenter les ventes de ces produits sur le marché intérieur.

FAVORISER L'UTILISATION DE PRODUITS MARINS QUÉBÉCOIS DANS LES USINES DE DEUXIÈME ET DE TROISIÈME TRANSFORMATION

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Soutien à l'embauche d'une personne-ressource permanente en milieu urbain pour l'Association québécoise de l'industrie des pêches (AQIP)	Voir résultats commentés	-	-	-

Résultats commentés

Le projet de permanence en milieu urbain lancé par l'Association québécoise de l'industrie de la pêche a pris fin à l'été 2009. Aucune autre activité n'a été réalisée en 2009-2010.

ORGANISER UN COLLOQUE SANTÉ-MER

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultat	Tenue du colloque Santé-mer en janvier 2009	Cible atteinte en 2008-2009	-	-	-

DIVERSIFIER NOS MARCHÉS D'EXPORTATION

FAIRE LA PROMOTION DES PRODUITS MARINS QUÉBÉCOIS SUR DE NOUVEAUX MARCHÉS D'EXPORTATION

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultats	Participation de neuf entreprises du secteur au Boston Seafood Show et à l'European Seafood Exposition avec le soutien du MAPAQ	Participation de neuf entreprises du secteur au Boston Seafood Show (5) et à l'European Seafood Exposition (4) avec le soutien du MAPAQ	-	-	-

Résultats commentés

Le nombre d'entreprises qui ont participé au Boston Seafood Show et à l'European Seafood Exposition est demeuré le même en 2009-2010 qu'en 2008-2009.

SOUTENIR LES DÉMARCHES D'ÉCOCERTIFICATION DE L'INDUSTRIE

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultats	En septembre 2008, obtention pour la crevette du golfe de la certification du Marine Stewardship Council avec l'appui financier du MAPAQ Participation du MAPAQ au groupe de travail fédéral sur l'écocertification	Création d'un comité fédéral-provincial sur la démarche d'écocertification au Québec	-	-	-

Résultats commentés

Le MAPAQ et le ministère des Pêches et des Océans du Canada ont créé un groupe de travail afin d'établir une démarche conjointe d'écocertification. Les travaux du groupe incluent, notamment, une stratégie de mobilisation de l'industrie.

13. CONCERTATION ET RECONNAISSANCE

REVITALISER LA STRUCTURE ASSOCIATIVE

SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT À REVOIR LA STRUCTURE ASSOCIATIVE ET ADAPTER LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS NATIONALES DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Résultats	Consolidation du rôle des trois tables (Table des pêches maritimes, Table filière de l'aquaculture en eau douce et Table maricole) en tant qu'acteurs privilégiés en matière de concertation Révision du Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et élaboration du nouveau Programme de soutien aux associations nationales	Entrée en vigueur du nouveau programme d'appui financier aux initiatives collectives Soutien financier à la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec	-	-	-

Résultats commentés

Le nouveau programme d'appui financier aux initiatives collectives a pris effet le 16 juin 2009 et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 2012. Ce programme remplace les anciens programmes de soutien financier aux associations nationales et d'appui financier à la concertation.

La Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec a repris ses activités en 2009 et a reçu une aide financière du Ministère. Cette association du secteur faisait partie des associations « nationales » avant sa dissolution à l'hiver 2007.

RECONNAÎTRE ET VALORISER L'EXCELLENCE DANS L'INDUSTRIE

RENOUVELER LE MÉRITE NATIONAL DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Résultats commentés

Cette action sera mise en place ultérieurement.

V.
RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2005-2008

APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

MISSION :	**Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable**
VISION :	Afin de valoriser le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, le Ministère s'engage à être : **un chef de file et un partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions**.

ENJEUX/ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
Développement économique et régional Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux.	1. Diversification et valeur ajoutée 2. Services-conseils agricoles en région 3. Recherche et innovation technologique 4. Formation, main-d'œuvre et relève
Sécurité des aliments et santé animale Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques.	5. Traçabilité 6. Surveillance de la santé animale 7. Maîtrise des risques alimentaires
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.	8. Agroenvironnement 9. Aquaenvironnement
Relations fédérales-provinciales et commerciales Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation.	10. Politique agricole canadienne 11. Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture 12. Négociations commerciales et règlement des différends
Modernisation et qualité des services Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité.	13. Modernisation des interventions 14. Services en ligne 15. Qualité des services et planification des ressources humaines

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

ORIENTATION

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des régions prospères, un monde rural et maritime animé d'une grande vitalité** grâce à des interventions ministérielles qui contribuent à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'au développement d'une industrie de transformation alimentaire présente sur tout le territoire.
- **Des entreprises bioalimentaires performantes et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant** grâce à un meilleur accès à une information de pointe ainsi qu'à des services-conseils adaptés à leurs besoins et spécialisés.
- **Une authenticité garantie pour les produits régionaux et les produits de niche** par un meilleur encadrement des appellations réservées et des termes valorisants.
- **Une industrie bioalimentaire innovante et à la fine pointe du savoir-faire** grâce à des efforts soutenus en matière de recherche et d'innovation technologique engendrés par le partenariat et l'effet de levier des interventions ministérielles.
- **Une main-d'œuvre agricole et agroalimentaire compétente et au fait des grands enjeux de société** grâce à une formation adaptée aux défis de l'heure et spécialisée.
- **Des activités bioalimentaires dont la pérennité est assurée** par l'entrée des jeunes dans le secteur.
- **Une relève agricole qui reçoit l'appui nécessaire** pour réaliser ses projets d'affaires et contribuer ainsi à l'essor des économies régionales.

1. AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE

Contexte

En 2009, le Ministère a orienté son action de manière à assurer un meilleur appui technique et financier à la création de valeur ajoutée et à l'expansion des entreprises de transformation alimentaire ainsi qu'à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture dans toutes les régions du Québec.

Lancée en octobre 2009, la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire regroupe neuf programmes issus des principaux champs d'activité du secteur tels que le renforcement de la capacité concurrentielle, le développement du secteur des boissons alcooliques et artisanales, l'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur et la prospection et le développement des marchés hors Québec.

OBJECTIF

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les emplois générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ feront l'objet d'un suivi annuel[1] ;
- 3 000 emplois auront été créés, des investissements de 1,5 milliard de dollars auront été réalisés en transformation alimentaire et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 milliards de dollars.

1. Le texte original de ce point de l'objectif était : « les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ (suivi annuel) ». Ce texte a été modifié afin d'en améliorer la clarté.

Emplois générés par les investissements privés et publics dont ceux du MAPAQ

INDICATEURS	RÉSULTATS								
EMPLOIS ET INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT APPUYÉS PAR LE MINISTÈRE	NOUVEAUX EMPLOIS[1]			EMPLOIS CONSOLIDÉS[1]			INVESTISSEMENTS (M$)[2]		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Secteurs									
Agriculture	118	123	164	212	106	317	11,4	15,8	17,5
Transformation	419	233	350	446	451	759	21,4	28,9	36,7
Pêches et aquaculture[3]	73	61	270	828	547	3 186	7,2	7,8	22,6
TOTAL	**610**	**417**	**784**	**1 486**	**1104**	**4 262**	**40,0**	**52,5**	**76,9**

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel (selon les prévisions des entreprises).
2. Ces investissements incluent l'aide financière du Ministère.
3. Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, l'emploi équivalent temps complet (ETC) est établi à 800 heures travaillées par année. Ce nombre correspond à 20 semaines de travail de 40 heures.

Résultats commentés

Agriculture et transformation

En 2009-2010, l'intervention du Ministère a contribué à créer 784 emplois et à en consolider 4 262 autres, engendrant ainsi des investissements totaux de 76,9 millions de dollars. L'atteinte de ces résultats est liée notamment à un soutien de 12 millions de dollars accordés en vertu de 12 programmes d'aide financière :

> Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, Programme d'appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles et Programme Diversification et commercialisation en circuit court en région

> Stratégie de soutien à la transformation alimentaire

- Programme de soutien à la gestion, aux opérations et aux investissements
- Programme de soutien aux projets structurants en région
- Programme de soutien au secteur des boissons alcooliques artisanales
- Programme de soutien à l'innovation
- Programme de soutien à la qualité dans le secteur fromager
- Programme de soutien à la salubrité et à la qualité des aliments
- Programme de soutien à la normalisation des abattoirs de proximité
- Programme de soutien au développement des appellations réservées
- Programme de soutien aux exportateurs de classe mondiale

Parmi les projets appuyés dans le secteur agroalimentaire, 186 visaient particulièrement la transformation alimentaire, le soutien à l'exportation, le développement des appellations et du secteur des boissons alcooliques, la qualité des aliments et la normalisation de l'équipement. Par ailleurs, 212 autres projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de démarrer une exploitation ou une production.

Pêches et aquaculture

L'atteinte de ces résultats est liée notamment à un soutien de 7 millions de dollars issu de deux programmes d'aide financière : le programme Appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et le programme Aquableu (Programme d'appui financier pour l'amélioration des performances environnementales des entreprises piscicoles de salmonidés).

Le programme Appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a contribué à la réalisation de 43 projets de développement, de commercialisation ou de modernisation, par l'apport d'une aide financière totale de 6,1 millions de dollars. Ces projets touchaient l'amélioration de la compétitivité, l'optimisation des infrastructures des entreprises de transformation, le renforcement de la sécurité des aliments et l'amélioration des performances environnementales et énergétiques. Le Ministère assure le suivi technique de ces projets.

Aquableu a en outre permis à quatre entreprises de réaliser des projets de développement permettant d'améliorer leurs performances environnementales.

L'aide financière totale accordée par le Ministère, soit près de 7 millions de dollars, a ainsi permis la réalisation de 47 projets qui ont contribué au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'à l'économie des régions.

Suivi de l'emploi, de l'investissement et de la valeur des livraisons en transformation alimentaire

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000	-7 645[1]	-9 821[1]	-9 808
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (à l'exception du tabac)	Cumul de 1,5 G$[2]	1 120 G$[1,2]	1, 478 G$[1]	1, 919 G$
		RÉSULTATS		
		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Valeur des livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire (y compris le tabac)	Plus de 23,0 G$	20,1 G$[1]	21,3 G$[1]	22,4 G$

Source : Statistique Canada.
1. Ces données ont été révisées par rapport au *Rapport annuel de gestion 2008-2009*.
2. G = milliard(s)

Emplois

Après cinq années de baisse consécutive, le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation alimentaire québécoise s'est stabilisé en 2009 (62 553) et a même connu une légère hausse (inférieure à 1 %). Les gains les plus importants ont été observés dans les secteurs de la fabrication des produits laitiers (+1 307 emplois) et de la fabrication de boissons et de produits du tabac (+256 emplois). Cependant les secteurs des produits de viandes (-668 emplois) et de la boulangerie (-1 254 emplois), viennent annuler les gains obtenus.

Investissements

Sur le plan des investissements, le secteur de la transformation alimentaire a investi quelque 1,919 milliard de dollars entre 2006 et 2009. La cible de 1,5 milliard de dollars est donc atteinte. Selon les dernières données disponibles, en ce qui concerne les immobilisations de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec, elles totalisaient toujours près de 2 milliards de dollars en 2009 (1,884 milliard de dollars). Il s'agit cependant d'une baisse de 5,7 % par rapport à 2008 (1,992 milliard de dollars).

Livraisons manufacturières

La cible avait été établie en fonction des données de 2004, qui ont depuis été révisées fortement à la baisse. Malgré tout, les livraisons manufacturières de 2009 se chiffrent à 22,4 milliards de dollars (+4,9 % par rapport à 2008), ce qui représente un peu plus de 97 % de la cible à atteindre.

2. AXE D'INTERVENTION : SERVICES-CONSEILS AGRICOLES EN RÉGION

Contexte

Le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui assument une partie des coûts. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises contribue à l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives visant à améliorer l'accès d'un nombre croissant d'entreprises agricoles à de l'information de pointe. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologiques ainsi que des activités de vulgarisation et d'information afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ ;

> 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT UTILISÉ LES SERVICES-CONSEILS SUBVENTIONNÉS PAR LE MINISTÈRE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	15 000	15 000	15 000
Résultats	12 143	14 264	ND

Résultats commentés

Depuis l'année 2006-2007, le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'au moins un service-conseil subventionné est passé de 9 988 à 14 264, en date du 31 mars 2009. La cible fixée à 15 000 entreprises est ainsi presque atteinte (95 %).

Bien que, d'une part, les sommes investies par les gouvernements du Québec et du Canada dans les services-conseils aient atteint un sommet de 19,3 millions de dollars en 2008-2009 et que, d'autre part, la mise en place des réseaux Agriconseils ait permis d'élargir l'accès aux services-conseils subventionnés, il reste encore un peu plus de 700 entreprises à joindre pour atteindre la cible fixée. Les données préliminaires de l'exercice 2009-2010 portent à croire que cette cible sera dépassée.

INDICATEUR 2	PARTICIPATIONS D'ENTREPRISES AUX ACTIVITÉS COLLECTIVES DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUES ORGANISÉES PAR LE MINISTÈRE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	25 000	25 000	25 000
Résultats	33 211 Cible atteinte	26 886 Cible atteinte	29 930 Cible atteinte

3. AXE D'INTERVENTION : RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Contexte

Le Ministère reconnaît l'importance de l'innovation dans le développement de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la compétitivité des entreprises québécoises.

Le soutien à l'innovation technologique offert par le Ministère dans le secteur agroalimentaire s'effectue sous trois formes : l'aide accordée à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise, le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation, et la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés.

Le soutien à l'innovation est au cœur du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère souhaite notamment renforcer la capacité de l'industrie à offrir des produits aquatiques diversifiés dont les méthodes de capture, de transformation, de conservation et de présentation mettent en valeur la qualité nutritionnelle et les avantages pour la santé, en plus d'une grande fraîcheur. Outre l'appui financier aux projets de recherche-développement (R-D), le Ministère offre un important soutien professionnel au développement durable et à la compétitivité des entreprises. Les trois centres de R-D du Ministère, situés à Gaspé, à Grande-Rivière et à Cap-aux-Meules, produisent et transfèrent à l'industrie des connaissances stratégiques, en partenariat avec les institutions scientifiques, les entreprises et les organismes publics provinciaux ou fédéraux.

OBJECTIF

Soutenir l'innovation en partenariat par l'investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

> l'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

INDICATEUR	EFFET DE LEVIER DE L'INVESTISSEMENT EXERCÉ PAR L'INVESTISSEMENT DU MAPAQ SUR CELUI DES PARTENAIRES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	2,1	2,1	2,1
Résultats du secteur agroalimentaire	2,23[1]	2,30	2,07
Résultats du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	1,87	1,79	4,85
Résultats de l'ensemble du secteur bioalimentaire	2,21[1]	2,28	2,23 Cible atteinte

1. Ce chiffre a été révisé à la hausse.

4. AXE D'INTERVENTION : FORMATION, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE

FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Contexte

Dans un contexte de compétitivité internationale, l'économie du savoir prend une place de plus en plus importante dans l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre. À l'instar des autres secteurs d'activité économique, le domaine agroalimentaire n'échappe pas à cette réalité.

Ainsi, au sein du Ministère, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) constitue le plus grand établissement de formation technique agroalimentaire au Québec. Le Ministère accorde également une aide financière au Campus Macdonald de l'Université McGill pour la formation technique destinée aux étudiants anglophones. Par ailleurs, le MAPAQ, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec apportent une contribution respective annuelle de 145 000 dollars au Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Ce plan est constitué de quatorze collectifs en formation agricole qui assurent, dans chaque région, l'arrimage entre, d'une part, les besoins de formation des productrices et des producteurs agricoles de même que de la main-d'œuvre et, d'autre part, l'offre de services des établissements de formation.

OBJECTIF

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

> l'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 % ;

> les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront annuellement à 3 600 inscriptions et 8 000 heures pour l'ITA et à 5 600 inscriptions et 8 100 heures pour le PSFA.

Diplôme et taux de placement

INDICATEUR 1	NOMBRE DE DIPLÔMÉS PAR ANNÉE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	865	865	865
Résultats	767	1 041	ND Voir résultats commentés

Résultats commentés

Comme le démontre le graphique ci-dessous, l'ITA est toujours le plus grand centre de formation technique en agroalimentaire au Québec. En septembre 2009, il accueillait 70 % de la clientèle. Ces données incluent celles du Campus Macdonald de l'Université McGill.

Inscriptions (trois ans) à un programme de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) 1997-2009

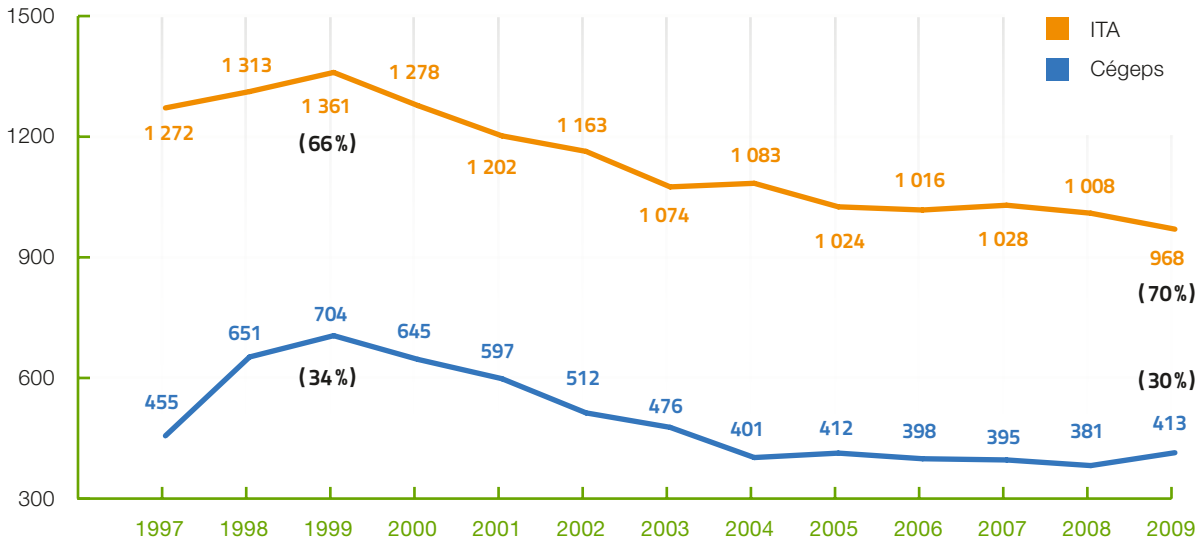

Sources : Jusqu'en 2006 inclusivement, MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs. Pour la période 2007-2009, les données ont été recueillies auprès des établissements directement (déclaration des clientèles au 20 septembre). Les données relatives à l'ITA comprennent celles du Campus Macdonald.

INDICATEUR 2	TAUX DE PLACEMENT DES DIPLÔMÉS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	100 %	100 %	100 %
Résultats	93 %	ND	ND

Résultats commentés

Le taux de placement des diplômés de l'ITA est supérieur à celui des établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes de formation technique. Selon le rapport d'enquête *La relance au collégial en formation technique* du MELS, en ce qui concerne les années 2007-2008 et 2006-2007 (pour lesquelles des données sont disponibles), le taux de placement des diplômés de l'ITA surpasse respectivement de 10,8 et 13,7 points celui de tous les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC), tous domaines et tous établissements d'enseignement collégial confondus, ce taux étant de 64,8 % en 2007-2008 et de 68,2 % en 2006-2007.

Quant à la cible d'un taux de placement de 100 % en 2009, elle a été définie en incluant les diplômés qui poursuivent leurs études, ce qui représente des taux de 93 % et de 94 % en 2007-2008 et en 2006-2007 à l'ITA. Pour 2008-2009 et 2009-2010, les résultats sont à venir du MELS.

Inscriptions et heures de formation

INDICATEUR 1	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET DE PERSONNES INSCRITES À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE À L'ITA		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscriptions			
CIBLE	3 600	3 600	3 600
Résultats	3 253	3 340	3 797
Nombre d'heures de formation			
CIBLE	8 000	8 000	8 000
Résultats	5 624	5 832	6 313

Résultats commentés

L'ITA est un des acteurs de la formation continue dans le domaine agroalimentaire au Québec. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'heures de formation offertes en 2009-2010 a augmenté de 481, et le nombre d'inscriptions, de 457.

INDICATEUR 2	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION ET DE PERSONNES INSCRITES À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE PAR L'INTERMÉDIAIRE DU PLAN DE SOUTIEN EN FORMATION AGRICOLE (Y COMPRIS L'ITA).		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscriptions			
CIBLE	5 600	5 600	5 600
Résultats	9 375 Cible atteinte	7 981 Cible atteinte	ND
Nombre d'heures de formation			
CIBLE	8 100	8 100	8 100
Résultats	13 370 Cible atteinte	11 429 Cible atteinte	ND

RELÈVE

Contexte

Au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les jeunes auront le choix entre différents secteurs d'activité, qui devront se démarquer pour les attirer. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer davantage de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs, alors que la population agricole est vieillissante.

Compte tenu de ces préoccupations, le Ministère a entrepris, en 2004, l'élaboration d'une politique jeunesse au profit de l'ensemble du secteur bioalimentaire, dont le premier volet porte sur l'établissement et la relève agricole. Le Plan d'action 2005-2008 afférent à cette politique a d'ailleurs été dévoilé en mars 2006. Les 70 actions qu'il met en avant touchent le milieu de vie, la formation des jeunes en agriculture, l'accompagnement, l'accès à la profession ainsi que la connaissance de la relève agricole.

Les autres volets de la politique abordent l'établissement et la relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales (volet 2), la relève entrepreneuriale en transformation alimentaire (volet 3) et la relève de la main-d'œuvre périphérique et des services-conseils du bioalimentaire (volet 4).

OBJECTIF

Favoriser l'entrée des jeunes dans le secteur bioalimentaire de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des volets prévus auront été élaborés.

INDICATEUR	ÉLABORATION DU VOLET DE LA POLITIQUE (VOLET 3) RELÈVE ENTREPRENEURIALE EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	66 %	66 %	100 %
Résultats	10 %	33 %	66 %

Résultats commentés

Les cibles des deux premiers volets ont été atteintes en 2008-2009. Parmi les actions réalisées en 2009-2010 dans le cadre du volet Établissement et relève agricole, notons la réalisation d'un guide technico-économique de démarrage d'une l'entreprise laitière caprine au Québec, la réalisation d'une étude sur les agricultrices, de même que la poursuite de la mise en œuvre des quatre programmes d'appui financier du Plan en faveur de la relève agricole.

Relève entrepreneuriale en transformation alimentaire

Ce volet de la Politique jeunesse est toujours en cours de préparation. En 2007-2008, la réalisation d'une enquête imprévue a retardé l'élaboration de ce volet, mais les travaux ont suivi leur cours et donné lieu, en 2009-2010, à l'analyse des résultats de l'enquête, à la rédaction du document de consultation faisant état de la situation des jeunes dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec et à diverses consultations de l'industrie et des acteurs du secteur.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

ORIENTATION

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

> **Une offre de produits alimentaires sains** assurée par les services d'inspection des aliments et les programmes de surveillance en place.

> **Un contrôle des risques de contamination associés aux maladies animales** par la surveillance qu'exerce le Ministère relativement au statut sanitaire du cheptel québécois.

> **Une intervention rapide et efficace permettant de circonscrire et de prévenir les problèmes de santé animale et de sécurité des aliments** par l'implantation d'un système de traçabilité.

> **Un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires québécois** grâce aux garanties offertes par nos systèmes d'inspection et de traçabilité.

5. AXE D'INTERVENTION : TRAÇABILITÉ

Contexte

Le gouvernement du Québec, de concert avec les représentants du secteur agroalimentaire, travaille à mettre en place un système de traçabilité de la ferme à la table, en commençant par le secteur de l'élevage des animaux. La traçabilité des bovins, des ovins et des cervidés est obligatoire. Tous ces animaux doivent être identifiés et leurs déplacements enregistrés dans une base de données multi-espèces gérée par Agri-Traçabilité Québec (ATQ), un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est formé de membres provenant de l'industrie et du gouvernement.

En 2009-2010, 3,6 millions de dollars ont été versés à ATQ pour en assurer le fonctionnement. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a fait inscrire dans la nouvelle politique agroalimentaire fédérale *Cultivons l'avenir* le thème de la traçabilité. Ainsi, des aides financières totalisant 269 906 $ ont été accordées à 36 entreprises ou organismes du secteur agroalimentaire en vertu du Programme d'appui à l'implantation de la traçabilité, financé par les fonds fédéraux accordés en vertu de *Cultivons l'avenir*. Ce programme vise à soutenir l'implantation de systèmes de traçabilité dans les entreprises du secteur agroalimentaire en misant sur l'automatisation.

OBJECTIF

Poursuivre l'implantation du système de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des phases prévues auront été réalisées.

INDICATEURS	SECTEURS CIBLES	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Degré de réalisation des différentes phases				
Traçabilité implantée	Secteur bovin	100 %	100 %	100 %
Traçabilité implantée	Secteur ovin	100 %	100 %	100 %

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats des autres filières, voir l'annexe I, objectif 5 – Améliorer notre capacité d'intervention en situation de crise sanitaire (p. 87).

6. AXE D'INTERVENTION : SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE

Contexte

De concert avec ses partenaires, le Ministère a poursuivi le développement des outils destinés au diagnostic, au contrôle et à la surveillance des maladies pouvant présenter un risque pour la santé du cheptel ou de la population.

Ce faisant, il contribue non seulement à rassurer les consommateurs, mais aussi à répondre aux exigences commerciales nationales et internationales.

OBJECTIF

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

> **100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.**

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats, voir l'annexe I, objectif 4 – Assurer l'évolution du système d'intervention des aliments et de surveillance de la santé animale (p. 85).

7. AXE D'INTERVENTION : MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES

Contexte
La responsabilisation des gestionnaires d'entreprises bioalimentaires à l'égard de la santé des consommateurs constitue un défi majeur pour le Ministère.

La maîtrise des risques pour la santé est, par ailleurs, une responsabilité partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Les résultats annoncés reflètent les efforts de concertation de ces acteurs dans la maîtrise de tels risques. Le Québec exerce un leadership d'une grande autorité dans ce domaine.

OBJECTIF

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

> chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires visités aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne » ;

> chaque année, plus de 50 % des établissements visités ayant une charge de risque « moyenne élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de douze mois.

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats, voir l'annexe I, objectif 6 – Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires. (p. 89).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

ORIENTATION

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

> **Un environnement plus sain** par l'accompagnement des entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

> **Une meilleure qualité de vie** par des actions qui favorisent la cohabitation harmonieuse en zone rurale.

8. AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

Contexte
Le gouvernement du Québec a mis en œuvre deux plans d'action d'importance touchant l'agroenvironnement.

Tout d'abord, afin de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, il a rendu public, en juin 2006, le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*. C'est dans ce contexte que le Ministère a ensuite développé, en 2007, de nouvelles mesures pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions de GES et valoriser la biomasse agricole.

Par ailleurs, à la suite des épisodes de prolifération des algues bleu-vert dans les lacs et les cours d'eau du Québec, le gouvernement a annoncé, en septembre 2007, un plan d'intervention visant à prendre en charge ce problème sur l'ensemble du territoire. Le *Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole* constitue la réponse du Ministère au plan d'intervention gouvernemental.

Ainsi, par rapport aux grandes orientations gouvernementales, la qualité de l'eau et la réduction des GES constituent maintenant des priorités du Ministère en matière d'agroenvironnement. Ces préoccupations, de même que les actions qui en découlent, figurent dans le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, lancé par le MAPAQ, le MDDEP et l'UPA.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte qu'en 2008 :

- 12 600 (60 %) des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ;
- 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 78 % en 2003-2004) ;
- 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse.

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES AYANT À SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION D'ICI 2010 QUI DISPOSERONT D'UN PAA		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	12 600	12 600	12 600
Résultats	10 858 Donnée corrigée	11 834 Donnée corrigée	12 784 Cible atteinte

INDICATEUR 2	POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS VISÉES DONT LES FUMIERS SONT ENTREPOSÉS DE FAÇON ADÉQUATE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	87 %	87 %	87 %
Résultats	86,8 %	88,5 %	93,4 % Cible atteinte

Résultats commentés

Le pourcentage des exploitations appelées à se conformer à la réglementation d'ici 2010 dont les fumiers sont entreposés de façon adéquate est de 93,4 %. On peut donc estimer que seules 1 213 entreprises (6,6 %) de production animale n'étaient pas conformes en ce qui concerne l'entreposage des fumiers au 31 mars 2010. Ces dernières gèrent 1 441 888 m^3 de fumier et 3 772 367 Kg de phosphore (P_2O_5), soit respectivement 4,65 % et 5,36 % de la production québécoise.

INDICATEUR 3	NOMBRE D'EXPLOITATIONS QUI AURONT ÉTÉ APPUYÉES POUR RÉALISER DES INTERVENTIONS DE RÉDUCTION DE LA POLLUTION DIFFUSE ET FAVORISANT LA COHABITATION HARMONIEUSE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	4 500	4 500	4 500
Résultats	3 470	5 721 Donnée corrigée	8 408 Cible atteinte

9. AXE D'INTERVENTION : AQUAENVIRONNEMENT

Contexte

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce inc., dont l'Association des aquaculteurs du Québec, le MDDEP et le MAPAQ. Cette stratégie vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises piscicoles.

De plus, le programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale, tel qu'il est inscrit dans la Politique nationale de l'eau.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets de phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

> les entreprises représentant 45 % de la production piscicole auront adhéré dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

INDICATEUR	PART RELATIVE DE LA PRODUCTION DES PISCICULTEURS ADHÉRANT À LA STRADDAQ		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	45 %	45 %	45 %
Résultats	24 %	25 %	31 %

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 11, priorité Aider les entreprises piscicoles à réduire leur impact environnemental (p. 44).

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES

ORIENTATION

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

> **Une part équitable de transferts fédéraux et le respect des champs de compétence** en appui aux priorités du Québec.

> **Des interventions fédérales mieux adaptées à la réalité québécoise** par des relations soutenues entre les deux ordres de gouvernement et la conclusion d'ententes.

> **La défense des intérêts du Québec** dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles commerciales à l'échelle nationale et internationale.

10. AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE

Contexte

L'ancienne politique agricole et agroalimentaire canadienne, le *Cadre stratégique agricole* (CSA), avait une durée de cinq ans et portait sur la gestion des risques agricoles, la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, le renouveau ainsi que la science et l'innovation. Cette politique a pris fin le 31 mars 2008.

Un accord-cadre sur la nouvelle politique agricole et agroalimentaire canadienne, *Cultivons l'avenir,* a été signé en juillet 2008. Il assure la poursuite des programmes de gestion des risques agricoles révisés en 2007 et offre un cadre pour la mise en place de nouveaux programmes dans les autres domaines. Comme c'était le cas avec le CSA, les budgets qui lui sont alloués sont partagés entre le gouvernement fédéral (60 %) et les gouvernements provinciaux (40 %).

Il est à noter que les programmes du CSA, à l'exception de ceux portant sur la gestion des risques, ont été prolongés en 2008-2009 afin de permettre la conclusion d'un nouvel accord de mise en œuvre et d'assurer une transition harmonieuse entre les deux politiques.

Les programmes de *Cultivons l'avenir* ont été élaborés par le Québec au cours de l'année 2008-2009 et inscrits dans l'Accord bilatéral de mise en œuvre de *Cultivons l'avenir*, signé le 31 mars 2009. Ils ont été lancés graduellement à compter du 1er avril 2009.

OBJECTIF

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec, et du respect de leurs champs de compétence respectifs :

> État de la mise en œuvre des programmes sous entente fédérale-provinciale découlant de la politique agricole et agroalimentaire canadienne ou d'autres stratégies canadiennes.

Pour prendre connaissance des résultats, voir la section IV, thème 10, priorité Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec (p. 38).

11. AXE D'INTERVENTION : POLITIQUES CANADIENNES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

PART HISTORIQUE DU QUÉBEC DES STOCKS À ACCÈS PARTAGÉ

Contexte

Pêches et Océans Canada gère les ressources halieutiques et établit leur partage entre les provinces aux fins de pêche commerciale de la plupart des espèces. Toutefois, certaines espèces demeurent sous un régime de pêche compétitive.

Le Québec réclame l'abandon de la pêche compétitive de ces espèces et son remplacement par l'établissement de parts pour chaque province afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. La pêche compétitive nuit à la coordination des activités de pêche avec celles des usines de transformation et ne permet pas de maximiser les retombées économiques dans les communautés maritimes, notamment sur le plan des emplois.

D'ici à ce que les parts provinciales soient établies pour toutes les espèces, le Québec et son industrie doivent poursuivre, année après année, leurs représentations auprès de Pêches et Océans Canada pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et des programmes du gouvernement fédéral :

> Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé.

INDICATEUR	OBTENTION DE LA PART HISTORIQUE DU QUÉBEC POUR LES STOCKS À ACCÈS PARTAGÉ		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	Part obtenue de l'ensemble des stocks à accès partagé	Part obtenue de l'ensemble des stocks à accès partagé	Part obtenue de l'ensemble des stocks à accès partagé
Résultats	Part obtenue : 11/21 stocks	Part obtenue : 12/21 stocks	Part obtenue : 11/21 stocks

Résultats commentés

Vingt et un stocks de différentes espèces font l'objet de discussions et de négociations de partage entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Atlantique. Concernant les autres espèces sous régime compétitif, le gouvernement fédéral accorde un contingent global aux provinces de l'Atlantique sans attribuer de part à chaque province, ce qui entraîne une course vers la ressource.

En 2009-2010, le Québec a obtenu sa juste part pour 11 des 21 stocks à accès partagé, soit la morue de l'Atlantique du sud du golfe, la morue de l'Atlantique du nord du golfe, le sébaste, le flétan de l'Atlantique, la plie canadienne, le flétan du Groenland (stock sous quota individuel transférable) et le crabe des neiges.

En ce qui concerne le thon rouge, le loup marin, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et la crevette nordique de la zone du Nord, le Québec estime qu'il n'a pas obtenu une part équitable dans l'allocation établie par Pêches et Océans Canada. Le 31 mars 2009, Pêches et Océans Canada a modifié le partage de la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent entre les provinces de l'Atlantique pour augmenter les contingents alloués à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse au détriment du Québec et du Nouveau-Brunswick. La part totale du Québec est ainsi passée de 59,8 % à 59,3 %. Le Ministère s'est opposé à cette décision auprès du ministère des Pêches et des Océans.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS AQUACOLES EN EAU MARINE

OBJECTIF

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec.

> Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

INDICATEUR	DÉLAIS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS D'IMPLANTATION D'EXPLOITATIONS AQUACOLES EN EAU MARINE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	Moins d'un an	Moins d'un an	Moins d'un an
Résultats	11,7 mois : (2 permis) 16,5 mois : (2 permis)	1,6 mois : (1 permis) 15,4 mois : (1 permis)	11,5 mois : (3 permis) 14,8 mois : (1 permis)

Résultats commentés

En 2009-2010, quatre permis d'aquaculture en eau marine ont été délivrés dans un délai moyen de 12,35 mois. Au 31 mars 2010, neuf demandes de permis relatives à de nouveaux sites étaient en traitement.

12. AXE D'INTERVENTION : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises évoluent dans un contexte hautement concurrentiel. Il est important qu'elles puissent bénéficier de règles commerciales claires et équitables qui leur permettent de tirer parti de leurs avantages comparatifs à l'échelle nationale et internationale.

En ce sens, la conclusion d'ententes de partenariat économique est une occasion de consolider nos marchés et d'en développer de nouveaux afin d'offrir aux entreprises d'ici de nouvelles occasions d'affaires.

Soucieux de promouvoir et de défendre ses intérêts, le Québec s'intéresse ou participe activement aux négociations entourant les ententes de partenariat économique sur le marché intérieur canadien, avec l'Union européenne (Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les travaux du Ministère à l'égard de ces ententes sont particulièrement intenses dans les secteurs sous gestion de l'offre, dont provenaient près de 38 % des recettes monétaires agricoles du Québec en 2009.

OBJECTIF

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées :

> Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

Pour prendre connaissance des résultats, voir la section IV, thème 10, priorité Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec (p. 40).

MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

ORIENTATION

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité.

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

> **Des ressources humaines, matérielles et financières bien utilisées** grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics.

> **Des relations entre l'État et les citoyens simplifiées** par la prestation de services en ligne.

> **Des activités et services ministériels adaptés aux besoins de la population québécoise**.

13. AXE D'INTERVENTION : MODERNISATION DES INTERVENTIONS

Contexte

Le Ministère s'est donné un plan de révision de ses principaux programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins de ses clientèles. Globalement, le Ministère souhaite moderniser ses façons de faire et adopter des pratiques innovatrices, entre autres par la réorganisation de ses services et leur adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour la prestation de services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours au partenariat.

OBJECTIF

Poursuivre le plan de révision des programmes du Ministère sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

> le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS 2007-2008	2008-2009	2009-2010
Programmes visés par un plan de révision				
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	100 %	100 %	100 %	100 % Cible atteinte
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	100 %	100 %	100 % Cible atteinte
Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	75 %	79 %	79 %
Offre de services-conseils en agriculture	100 %	100 %	100 %	100 % Cible atteinte
Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	100 %	100 %	100 % Cible atteinte
Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	100 %	94 %	94,5 %	100 % Cible atteinte

Résultats commentés

L'optimisation des activités du CQIASA s'est poursuivie en 2009-2010 et plusieurs projets sont en cours de réalisation.

Mise en place d'une nouvelle technologie informatique

Dans un objectif d'optimisation des façons de faire et de modernisation, l'inspection des établissements alimentaires s'effectue dorénavant à l'aide d'ordinateurs portables. Le projet HERMÈS, amorcé en 2005, est en phase de déploiement. La technologie est utilisée par tout le personnel dédié aux activités d'inspection, ce qui assure une efficience et une harmonisation des activités ainsi qu'une standardisation des rapports remis aux exploitants. Le nouveau format de rapport est personnalisé, de lecture conviviale et plus compréhensible. Le projet technologique HERMÈS a été retenu parmi les trois finalistes au concours des OCTAS 2010 dans la catégorie de la transformation des processus organisationnels, un gage d'excellence dans le secteur des technologies de l'information.

Mise en œuvre d'une stratégie d'optimisation des façons de faire des acteurs soucieux de sécurité alimentaire et de santé animale

Cette stratégie repose sur des éléments comme la formation du personnel en établissement, l'augmentation de la surveillance en matière de santé animale ou une révision du régime de permis.

Tous ces travaux conduisent à des changements importants dans les façons de faire du Centre. À terme, ils visent à augmenter la capacité du Centre à s'adapter aux nouvelles réalités du monde agroalimentaire et à fournir, dans des délais raisonnables, des services qui répondent aux besoins des clientèles en fonction des ressources disponibles.

14. AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE

Contexte

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important d'envisager de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation de services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cela implique de réviser complètement la manière de rendre l'information accessible à la clientèle, qui a de plus en plus recours à Internet, et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'achalandage du site Internet du Ministère (y compris Agri-Réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement ;
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

INDICATEURS ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES SERVICES DU MINISTÈRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE	CIBLES 2008	SITES	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2009-2010
Volet informationnel					
Nombre de visiteurs	580 000/an	MAPAQ	476 780	550 048	601 997
		ITA	60 227	70 924	88 592
		Agri-Réseau[1,2]	758 247	1 002 640	1 073 907
		TOTAL	**1 295 254**	**1 623 612**	**1 764 496**
Nombre de visites	1 400 000/an	MAPAQ	633 606	663 044	745 030
		ITA	75 727	86 389	113 230
		Agri-Réseau[1,2]	1 098 323	1 410 073	1 464 203
		TOTAL	**1 807 656**	**2 159 506**	**2 322 463**
Volet transactionnel					
Nombre de transactions électroniques	25 000	MAPAQ	14 059	17 336	24 718
		ITA	--	--	--
		Agri-Réseau[1,2]	--	--	--
		TOTAL	**14 059**	**17 336**	**24 718**

1. Ces données ont été fournies par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (gestionnaire du site Agri-Réseau). Elles incluent les accès des employés du Centre et du Ministère.
2. Site Internet fournissant de l'information de nature scientifique et technique de nature agricole et agroalimentaire.

Résultats commentés

Les statistiques du volet informationnel touchant le site Internet d'Agri-Réseau ne représentent pas la totalité des visites et des visiteurs en 2009-2010. Une défaillance technique s'est produite et a eu comme incidence la perte de données couvrant une période de 54 jours.

Dans le volet transactionnel, on note une hausse du nombre de visites. La cible est presque atteinte. Le Ministère amorcera une réflexion en 2010-2011 afin de déterminer les prestations électroniques de services à privilégier dans le futur, afin d'offrir un meilleur service à sa clientèle et à ses partenaires.

15. AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DES SERVICES ET PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

QUALITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

Taux de satisfaction des clientèles

Contexte

En 2009, le Ministère a adopté une nouvelle déclaration de services aux citoyens. Ce document, publié dans les sites intranet et Internet du Ministère, contient les engagements ministériels au regard de la qualité de la prestation de services à la clientèle et constitue un outil essentiel à l'implantation d'une culture d'amélioration continue des services.

Il a, de plus, élaboré une stratégie de mise en application de la Déclaration de services aux citoyens (DSC) et réalisé, en 2009-2010, des activités de mobilisation du personnel au regard de cette déclaration et de l'accessibilité des services. La stratégie prévoit de procéder annuellement à un sondage ministériel sur la satisfaction de la clientèle afin de mesurer le degré d'atteinte des engagements du Ministère.

La structure administrative du Ministère compte six directions générales et intègre deux agences. À cet égard, notre déclaration de services aux citoyens peut se traduire par des engagements sectoriels plus spécifiques.

Déclaration de services aux citoyens

Le Ministère s'engage à offrir à sa clientèle, en toute circonstance, **des services** :

accessibles

> Possibilité de parler rapidement à une personne, ou de laisser un message dans une boîte vocale, et d'avoir une réponse dès le jour ouvrable suivant.

> Information claire et détaillée sur nos programmes et nos services dans notre site Internet.

courtois

> Identification de la personne qui vous répond.

> Écoute attentive et respectueuse, qui tient compte de vos commentaires et de vos suggestions.

rigoureux, transparents et équitables

> Réponse ou accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables pour une demande écrite de service ou d'aide financière.

> Traitement de votre dossier avec diligence et équité : renseignements précis sur l'état d'avancement et explication sur les décisions rendues.

> Confidentialité et protection de vos renseignements personnels.

simplifiés

> Utilisation d'un langage simple, clair et précis dans nos communications écrites.

> Explication sur la marche à suivre pour obtenir un service et indication du nom de la personne responsable de votre dossier.

> Assistance et accompagnement pour guider et faciliter votre démarche.

OBJECTIF

Offrir des services de qualité conformément à la Déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

> le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

INDICATEUR	TAUX DE SATISFACTION DES CLIENTÈLES DU MINISTÈRE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	95 %	95 %	95 %
Résultats	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	8,5/10

Résultats commentés

Ce sondage sur la satisfaction de la clientèle a été mené en novembre 2009, à l'aide de l'Outil québécois de mesure (OQM). Cet outil a été mis au point par le gouvernement du Québec spécialement pour mesurer la qualité des services des ministères. Il comporte une échelle très discriminante sur 10. Les échelles couramment utilisées pour calculer la satisfaction (à quatre niveaux) ont tendance à créer des taux de satisfaction particulièrement élevés, ce qui rend les pistes d'amélioration difficiles à dégager. Afin de mieux mesurer les variations de satisfaction, le Ministère a opté pour cet autre type d'échelle (à 10 niveaux), ce qui explique en partie que le taux de satisfaction générale soit de 8,5 sur 10 plutôt que de 95 %.

Satisfaction générale et répartie par engagement

	NOTE SUR 10
Satisfaction générale	8,5
Engagements de la DSC	
Courtoisie	9,0
Rigueur, transparence, équité	8,8
Simplicité	8,6
Accessibilité	8,4

Les résultats permettent d'affirmer que les clients reconnaissent au Ministère les qualités attendues d'un organisme public. Cependant, aux fins d'amélioration de l'accessibilité, le Ministère a inscrit des objectifs prioritaires à son plan d'amélioration des services 2010-2011, tels que l'optimisation des services de renseignements de 1re ligne et la poursuite de la campagne de promotion de la gestion quotidienne des boîtes vocales.

Attentes de la population

Contexte

Le Ministère réalise, tous les deux ans, un sondage auprès de la population québécoise pour connaître ses perceptions à l'égard du Ministère et de la filière bioalimentaire en général. Le dernier sondage, effectué en mars 2009, démontre clairement que la qualité et la salubrité des aliments demeurent une préoccupation importante pour la population. Par ailleurs, près des trois quarts des répondants estiment que le Ministère s'acquitte bien de ses responsabilités, marquant ainsi une hausse de huit points de pourcentage par rapport aux résultats de 2007.

OBJECTIF

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

> un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

INDICATEUR	2007-2008	2008-2009	2009-2010
CIBLE	Suivi régulier	Suivi régulier	Suivi régulier
Résultats	Sondage réalisé en juin-juillet 2007	Sondage réalisé en mars 2009	Aucun sondage réalisé

Résultats commentés

Le prochain sondage aura lieu en 2011. Il est à noter que les deux tiers des questions demeurent les mêmes, de manière à suivre l'évolution de certains paramètres au fil du temps. De nouvelles questions s'ajouteront afin de sonder l'opinion de la population sur des thématiques actuelles ou de vérifier les perceptions à l'égard de certaines actions du Ministère.

PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte

Entre 2004 et 2007, le Ministère a produit annuellement, pour le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), un plan pluriannuel de main-d'œuvre qui incluait un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.

En 2007-2008, le SCT a cessé de demander ce plan, laissant cette gestion exclusivement aux ministères et aux organismes (M/O). Le Ministère s'est doté de cibles lui permettant de satisfaire aux orientations gouvernementales en matière de réduction de l'effectif.

Dans le contexte de la planification de sa main-d'œuvre, le Ministère a poursuivi ses actions en évaluant la criticité de ses emplois (le risque de ne plus pouvoir rendre de services à la population en raison d'une perte d'expertise due aux nombreux départs à la retraite). Il a également étudié les moyens à mettre en place pour s'assurer du transfert et du développement de ses savoirs.

OBJECTIF

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

INDICATEUR	IMPLANTATION DU PROCESSUS DE PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	100 % Dépôt au Centre de services partagés du Québec de la *Planification des concours de recrutement aux conditions minimales d'admission 2007-2008*	Résultat atteint en 2006-2007	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Un deuxième cycle d'analyse de la criticité des emplois s'est déroulé en 2009 suivant une démarche et pour un produit améliorés permettant de préserver les savoirs par diverses actions. Une série d'ateliers ont été offerts aux gestionnaires pour les accompagner dans cet exercice. Le recours à la notion d'emploi en situation critique (taux de criticité) ainsi que la production de plans d'action pour diminuer la vulnérabilité des emplois sont venus enrichir l'indicateur *potentiel de mouvement*, permettant de mesurer davantage les efforts ministériels. Près de 90 % des gestionnaires ont participé à ce deuxième cycle d'analyse.

ANNEXE I

RÉSULTATS 2009-2010 DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE (CQIASA)

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE **P.81**

PRÉSENTATION DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE **P.82**

Mission p.82

Vision et plan d'affaires p.82

Produits, services et clientèles p.82

Ressources humaines, financières et matérielles p.83

Structure organisationnelle p.83

BILAN DES RÉSULTATS 2009-2010 **P.84**

Des aliments salubres et des animaux sains p.84

La confiance de la population p.90

Une organisation moderne axée sur le partenariat p.95

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ADJOINTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION ET RESPONSABLE DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) assume la responsabilité gouvernementale qui lui est dévolue au regard de la protection de la santé publique, reliée aux aliments et à la santé des animaux. Le rapport annuel de gestion 2009-2010 du Centre rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs fixés. Le Centre a respecté ses engagements, grâce aux efforts importants déployés par tout son personnel et, bien sûr, de ses partenaires.

Je suis fière des résultats annoncés dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* et souligne la contribution des différents acteurs à une gestion appropriée des risques liés à la sécurité des aliments et à la santé des animaux. Au cours des prochaines années, le Centre poursuivra ses efforts en vue d'assurer pleinement son rôle de leader et de partenaire reconnu dans la gestion des risques pour la santé.

Je profite de l'occasion pour souligner l'engagement et le soutien indéfectible démontrés par le personnel du Centre dans la réalisation de sa mission et l'en remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe de la Direction générale de l'alimentation
et responsable du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale,

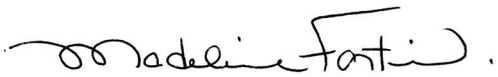

Madeleine Fortin
Québec, septembre 2010

PRÉSENTATION DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE

MISSION

La mission du Centre est de contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire.

VISION ET PLAN D'AFFAIRES

« Maintenir son statut de leader et de partenaire reconnu en matière de gestion du risque pour la santé », voilà la vision du Centre.

Le Centre est mandaté pour surveiller la salubrité et l'innocuité des aliments et la santé du cheptel animal. Il remplit sa mission en s'investissant dans différentes activités : il met en œuvre des programmes de surveillance de la santé animale et des aliments afin de détecter, de façon précoce, les maladies d'origine animale et alimentaire ; il surveille les différents maillons de la chaîne bioalimentaire, de la ferme à la table, en exerçant des activités d'inspection et de contrôle dans les établissements alimentaires ; il évalue et analyse les risques liés à la sécurité des aliments et à la santé animale ; il instaure des mesures de gestion de ces risques et, enfin, il informe les exploitants et les consommateurs sur la sécurité des aliments.

PRODUITS, SERVICES ET CLIENTÈLES

Parce qu'il ne saurait relever à lui seul les nombreux défis que présente la gestion des risques pour la santé, le Centre collabore avec divers partenaires, ministères, organismes, municipalités, associations ou regroupements professionnels et universitaires, qui contribuent tous à l'accomplissement de sa mission.

Les produits et services du Centre concernent l'inspection des aliments et la surveillance de la santé animale, et ce, sur tout le territoire du Québec. Les producteurs agricoles, les transformateurs alimentaires, les distributeurs, les grossistes ainsi que les détaillants et les restaurateurs assujettis à la législation québécoise[2] sont formés, accompagnés, inspectés et contrôlés par le Centre.

Par ailleurs, le consommateur est celui qui bénéficie le plus des services offerts par le Centre. Ce dernier est aussi un client en raison de l'information qu'il sollicite et des plaintes qu'il formule. En fait, le Centre assume la responsabilité de donner suite aux diverses plaintes relatives aux cas rapportés de toxi-infections alimentaires, de différentes maladies animales en émergence et de zoonoses (maladies des animaux transmissibles à l'être humain), à l'étiquetage, à la conformité des produits de même qu'aux cas d'insalubrité dans des établissements alimentaires. La surveillance que le Centre exerce sur tous les maillons de la chaîne bioalimentaire permet d'offrir, en tout temps, des aliments sains et de qualité à l'ensemble des consommateurs québécois.

2. Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29), Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42)

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Les employés du Centre sont répartis dans des directions centrales et régionales ainsi que dans de nombreux points de service qui couvrent l'ensemble du territoire québécois. Ces directions régionales incluent, notamment, les bureaux d'inspection des aliments ainsi que les laboratoires d'analyses alimentaires, d'épidémiosurveillance et de pathologie animale.

Le Centre comptait en 2009-2010 433 employés permanents. Il embauche annuellement entre 55 et 70 employés occasionnels, selon les périodes de l'année, afin de réaliser sa mission de surveillance, d'analyse et de gestion des risques sanitaires et alimentaires.

Le tableau suivant présente le budget des dépenses ainsi que les dépenses réelles en 2009-2010.

	BUDGET DES DÉPENSES	DÉPENSES RÉELLES[1]	ÉCART
Rémunération	25 370 060 $	24 647 511 $	722 549 $
Fonctionnement	12 288 131 $	11 604 423 $	683 708 $
Transfert	19 174 800 $	19 170 436 $	4 364 $
TOTAL	**56 832 991 $**	**55 422 370 $**	**1 410 621 $**

1. Ces données pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Centre est une composante de la Direction générale de l'alimentation, une unité administrative du Ministère. Il comprend les unités suivantes :

- l'Institut national de santé animale ;
- la Direction de l'inspection des viandes ;
- la Direction de l'inspection des aliments ;
- la Direction du développement et de la réglementation ;
- la Direction de la coordination administrative et des services à la clientèle.

BILAN DES RÉSULTATS 2009-2010

DES ALIMENTS SALUBRES ET DES ANIMAUX SAINS

ORIENTATION 1. AGIR RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT

Le délai de traitement des signalements est un facteur de performance important puisqu'il concerne la protection de la santé et la qualité des services offerts à la clientèle. Il est essentiel de permettre au public de rapporter, en dehors des heures normales de bureau, les situations d'urgence qui touchent les domaines de l'inspection des aliments et de la santé animale. Les consommateurs ont la responsabilité de faire preuve de vigilance et de rapporter les situations qui, selon eux, nécessitent une intervention ayant pour but de protéger la santé des personnes, l'hygiène ou la salubrité.

OBJECTIF 1

Améliorer le taux de respect du délai prévu pour le traitement des plaintes, des toxi-infections alimentaires et des zoonoses

INDICATEUR 1	POURCENTAGE DE PLAINTES DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ ENCLENCHÉ DANS LE DÉLAI PRÉVU LIEN DIRECT POUR LA SANTÉ (24 HEURES)[3]		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	93,7 %	94,9 %	95,1 %

Résultats commentés

Le pourcentage de plaintes directement liées à la santé dont le traitement a été enclenché dans le délai prévu de 24 heures est de 95,1 %.

INDICATEUR 2	POURCENTAGE DE PLAINTES DONT LE TRAITEMENT A ÉTÉ ENCLENCHÉ DANS LE DÉLAI PRÉVU CAS RELATIFS À L'HYGIÈNE ET À LA SALUBRITÉ (2 JOURS)[3]		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	91,5 %	96 %	96,5 %

Résultats commentés

Le pourcentage de plaintes liées à l'hygiène et à la salubrité dont le traitement a été enclenché dans le délai prévu de deux jours est de 96,5 %.

OBJECTIF 2

Améliorer, chaque année, le délai pour le retour d'information à la suite d'une plainte

INDICATEUR	TAUX DE RESPECT DU DÉLAI MAXIMAL DE 10 JOURS OUVRABLES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	79,9 %	87,6 %	90,6 %

3. Une tolérance de 25 % a été utilisée dans le calcul.

Résultats commentés

Sur les 2 837 plaintes complètes traitées par le Centre en 2009-2010, 2 569 ont reçu un retour d'information dans le délai prévu de 10 jours ouvrables, soit un pourcentage de 90,6 %.

OBJECTIF 3

Assurer le maintien, pour le public, du système de réponse aux urgences entre 8 h et 23 h, 365 jours par année

INDICATEUR	POURCENTAGE DE JOURS DANS L'ANNÉE OÙ LE SERVICE A ÉTÉ MAINTENU TEL QU'IL ÉTAIT PRÉVU		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	100 %	100 %	100 %

OBJECTIF 4

Assurer l'évolution du système d'inspection des aliments et de surveillance de la santé animale

INDICATEUR 1	NOUVEAUX SERVICES D'EXPERTISE ET MESURES TOUCHANT DES PROBLÉMATIQUES ANTICIPÉES OU DES MALADIES ÉMERGENTES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Mise au point d'une méthode d'analyse pour les norovirus	Voir le *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Des interventions ont été réalisées en relation avec la consolidation des mécanismes de surveillance et du contrôle de maladies pouvant avoir un impact sur la santé des animaux ou des humains.

Encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Pour la surveillance des EST, il est reconnu que certains tissus susceptibles de transmettre cette maladie sont regroupés sous le nom de « matériel à risque spécifié » (MRS). Étant interdits dans l'alimentation de tous les animaux, ils doivent être retirés des carcasses dans les établissements qui abattent ou qui transforment des bovins, et ce, afin d'éviter qu'ils n'entrent dans la chaîne alimentaire animale et donc dans l'alimentation humaine. À ce sujet, 203 établissements visés par ce retrait ainsi que 257 établissements non visés mais susceptibles de recevoir du MRS ont été inspectés conformément à la directive de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Selon des fréquences établies, 2 571 vérifications de ces retraits et suivis d'inspection ont été effectuées. Dans le contexte de ces vérifications, 21 avis de non-conformité ont été délivrés en raison du non-respect de la réglementation fédérale relativement au retrait du MRS. Trois de ces dossiers ont été transférés à l'ACIA pour des mesures coercitives complémentaires.

Au total, 5 588 analyses ont été effectuées sur des cerveaux de vaches, de chèvres, de moutons et de cervidés. Les résultats de toutes ces épreuves se sont révélés négatifs aux EST.

Influenza aviaire

Puisque la situation mondiale justifie le maintien de la surveillance intégrée à l'égard de l'influenza aviaire, le Centre a réalisé 1 079 analyses qui se sont toutes révélées négatives à l'influenza aviaire hautement pathogène.

Bien-être animal

Au regard du bien-être des animaux de compagnie, le président du groupe de travail a déposé, en octobre 2009, le rapport intitulé « Vers un véritable réseau pour le bien-être des animaux de compagnie ». Ce rapport a donné lieu à diverses actions dont la mise en place d'un programme d'aide financière pour améliorer les installations d'accueil des animaux des sociétés protectrices des animaux (SPA) et des sociétés pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA). Le Ministère a aussi signé huit ententes avec les SPCA et SPA, contribuant ainsi à une augmentation du nombre d'inspecteurs mandatés pour appliquer la loi et à l'augmentation des activités d'inspection auprès des propriétaires ou gardiens de chiens et de chats. Ces ententes contribuent à bâtir un solide réseau d'inspection et d'accueil des chiens et des chats du Québec et, par conséquent, à mieux encadrer les élevages d'animaux de compagnie et à améliorer leur bien-être.

Les activités visant le bien-être des animaux d'élevage se sont poursuivies. Le Ministère a traité un peu plus de 70 plaintes relatives à de mauvais traitements infligés aux animaux d'élevage. Il a également conclu un protocole de collaboration avec ACIA pour déclarer des renseignements relativement au transport d'animaux jugé inadéquat.

Influenza A H1N1

L'année 2009 a été marquée par l'éclosion d'une pandémie de grippe humaine associée à un virus influenza A H1N1. Parce qu'il est en partie constitué de gènes d'origine animale, ce virus de la grippe A H1N1 a fait l'objet d'une surveillance particulière. Un programme assurant la gratuité des analyses de laboratoire et permettant la surveillance des souches circulantes de l'influenza a été mis en œuvre. Ainsi, plus de 40 médecins vétérinaires praticiens du Québec ont envoyé au Ministère plus de 500 soumissions qui ont permis de diagnostiquer quatre cas d'influenza A H1N1 pandémique dans des troupeaux de porcs. Pour ces quelques troupeaux positifs, le Ministère s'est assuré que des mesures de biosécurité additionnelles soient prises afin d'éviter de propager le virus aux animaux et aux humains.

Le Ministère et ses partenaires ont travaillé à la promotion des pratiques d'hygiène et de biosécurité en relation avec l'influenza auprès des producteurs et des acteurs du milieu agricole.

Services offerts par la centrale de signalement

Plus de 7 886 appels ont été reçus et traités pour la surveillance de l'influenza aviaire et de la rage du raton laveur, de même que pour l'obtention de renseignements nécessaires au retrait du MRS.

INDICATEUR 2	ACTIVITÉS RELATIVES À L'ANTIBIORÉSISTANCE PRÉVUES ANNUELLEMENT DANS LE PLAN D'ACTION ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Dépôt du plan d'action 2007-2008	Réalisé	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Les activités relatives à l'antibiorésistance se sont poursuivies au cours de l'année. L'année 2009 marque le début de la compilation de nouvelles données d'antibiorésistance correspondant à des concentrations minimales inhibitrices (CMI). Ces données quantitatives permettront de mieux surveiller le déplacement vers la résistance de populations bactériennes particulières d'origine animale.

Relève vétérinaire
Une nouvelle mesure a été mise en place pour faciliter l'accès par les producteurs à des soins vétérinaires partout au Québec. Il s'agit du Programme de bourses d'études pour les étudiants de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, lancé par le Ministère en février 2010.

OBJECTIF 5

Améliorer notre capacité d'intervention en situation de crise sanitaire

INDICATEUR 1	IDENTIFICATION PERMANENTE DES ANIMAUX		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Voir le *Rapport annuel de gestion du CQIASA 2007-2008*	Cervidés identifiés	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Les représentants du secteur porcin, de concert avec le Ministère et l'ATQ, ont travaillé pour définir les bases du système québécois de traçabilité des porcs.

De concert avec ATQ, le Centre a poursuivi ses efforts pour mettre au point des systèmes efficaces d'identification des animaux et de traçabilité dans le secteur agroalimentaire.

Il a maintenu sa participation aux rencontres réunissant le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et l'industrie, afin de promouvoir le modèle québécois de traçabilité et d'exercer un leadership à l'égard de ses partenaires.

INDICATEUR 2	TRAÇABILITÉ DES ALIMENTS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Voir le *Rapport annuel de gestion du CQIASA 2007-2008*	Voir le *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Des démarches pour compléter l'implantation de la traçabilité de la ferme à la table pour les viandes bovines se sont poursuivies. Un projet pilote visant à évaluer la faisabilité et les retombées de la mise en place de tels systèmes est en cours.

Traçabilité des œufs de consommation
Le Centre a poursuivi l'élaboration des orientations de la réglementation relative à la traçabilité dans la filière des œufs de consommation et il est prévu de déposer la réglementation en 2010-2011. L'identification des lots de volailles et le marquage individuel des œufs de consommation constituent les éléments essentiels de ce projet.

Traçabilité des végétaux
Un groupe de travail définit les premiers principes et protocoles d'implantation de la traçabilité dans le secteur des fruits et légumes. Ce comité est composé des différentes fédérations spécialisées de l'UPA, de l'ACIA, de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et du Centre. Les travaux du projet pilote relatif à la traçabilité de la laitue de serre et de champ se sont poursuivis dans les entreprises.

INDICATEUR 3	DISPONIBILITÉ D'UN PLAN D'URGENCE POUR LA GESTION DES CRISES SANITAIRES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Réalisation d'un exercice	Réalisation d'un exercice	Élaboration d'un plan

Résultats commentés

Le Centre a maintenu ses activités de gestion des crises sanitaires susceptibles de survenir sur le territoire québécois. À cet égard, il a activé le *Plan d'intervention d'urgence en santé animale* à la suite de l'épisode de grippe A H1N1.

Le Centre a développé un *Plan de gestion des situations exceptionnelles* qui précise son fonctionnement interne lorsque des situations menacent l'innocuité des aliments ou la santé animale. Ce plan est disponible sur le site Internet du Ministère.

ORIENTATION 2. RESPONSABILISER LES ENTREPRISES QUANT À LA MAÎTRISE DES RISQUES POUR LA SANTÉ

La maîtrise des risques pour la santé est partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Les résultats sont à la mesure des efforts concertés du gouvernement et des établissements alimentaires au nom de la responsabilisation des entreprises au regard des risques pour la santé.

Le personnel inspecteur, y compris celui de la Ville de Montréal[4], a effectué 51 767 inspections et répondu à 6 219 plaintes. Ces interventions ont conduit à la remise de 6 595 avis de non-conformité ainsi que de 1 193 constats et rapports d'infraction. Aussi, un total de 77 672 analyses portant sur la vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ont été réalisées à partir des prélèvements effectués par le personnel inspecteur. Ces analyses permettent de confirmer l'innocuité des aliments ou, le cas échéant, de mettre en place les mesures appropriées (p. ex. rappels d'aliments) pour corriger les problèmes décelés.

Lorsque des produits alimentaires représentent des risques pour la santé, ils sont retirés du marché. La responsabilité de procéder à un rappel d'aliment incombe à l'exploitant, tandis que le Centre doit, pour chacun de ces rappels, vérifier son efficacité afin de s'assurer que les aliments visés ont bel et bien été retirés de tous les points de vente au Québec. À cet effet, le Centre a demandé 71 rappels d'aliments et il a vérifié l'efficacité de la procédure relativement à 69 autres rappels alimentaires effectués par l'ACIA au Québec. De plus, des communiqués de presse sont diffusés, invitant les consommateurs à être vigilants lorsqu'ils consomment ou manipulent des aliments visés, dans le but de prévenir les allergies et les toxi-infections alimentaires.

4. Les données de la Ville de Montréal couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

OBJECTIF 6

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires

Le graphique suivant présente la distribution complète des établissements en fonction de leur charge de risque sur trois ans. Il démontre une stabilité de la maîtrise du risque dans les établissements alimentaires faisant partie des catégories à risque « faible », « faible moyen » ou « moyen ».

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque

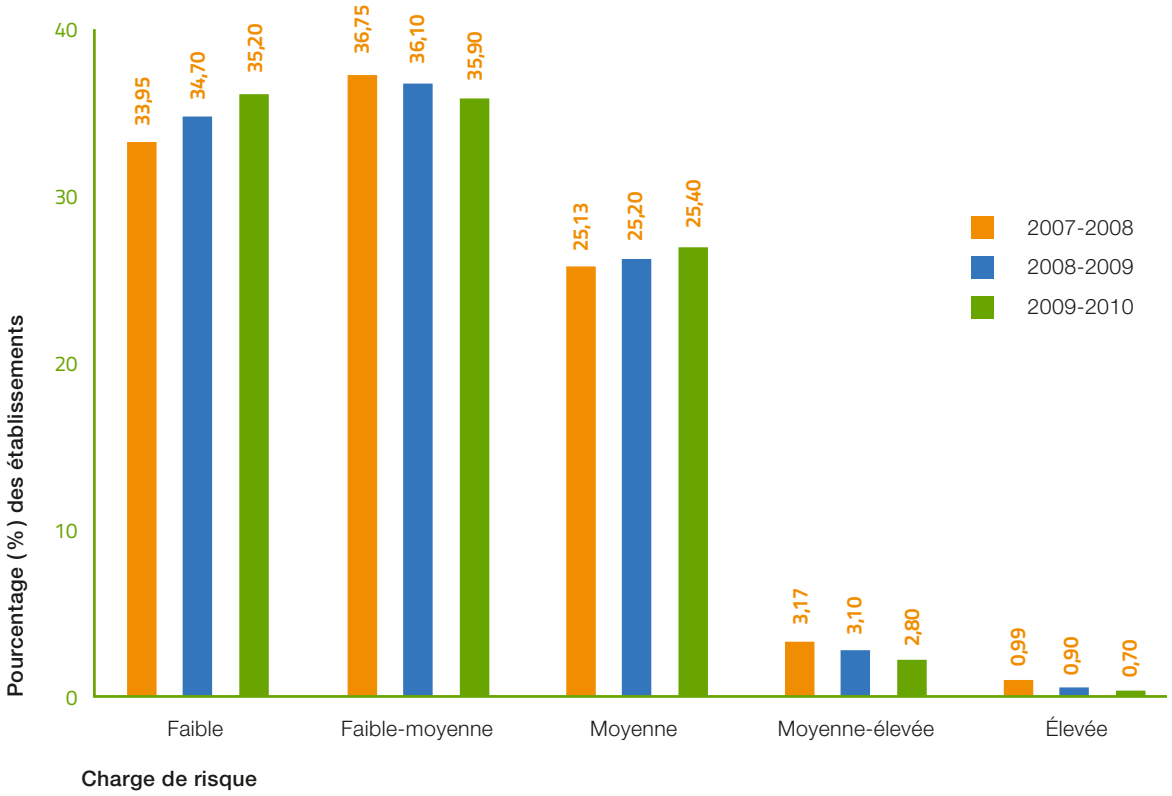

Les travaux du Centre en matière législative et réglementaire ont conduit à l'adoption par l'Assemblée nationale le 28 mai 2009 et à l'entrée en vigueur le 1er juillet 2009 de la Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité. Cette loi a défini de nouvelles exigences d'aménagement et d'équipement pour cette catégorie d'abattoirs. De plus, elle a mis fin à une disposition vieille de plus de 30 ans, exemptant un groupe d'abattoirs de l'obligation de détenir un permis. Il faut aussi rappeler qu'un des objectifs du Ministère était d'assurer le service d'abattage en région pour favoriser le développement régional.

INDICATEUR 1	POURCENTAGE DE SITUATIONS NÉCESSITANT UNE INTERVENTION PRIORITAIRE CONSTATÉES POUR LESQUELLES UNE ACTION EST RÉALISÉE À L'INTÉRIEUR DES DÉLAIS PRESCRITS, ET CE, POUR TOUS LES DÉLAIS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Élaboration et mise en place d'un programme de gestion des établissements à risque supérieur	Phase de consolidation du programme de gestion des risques supérieurs	ND Voir résultats commentés

Résultats commentés

Le Centre exerce son leadership afin que les établissements, spécialement ceux qui présentent un risque élevé, se responsabilisent davantage. Ainsi, il a révisé le système d'identification des situations exigeant une intervention prioritaire de manière à concentrer ses efforts sur les établissements qui présentent un plus grand risque pour la santé. Le programme de gestion des risques supérieurs est en cours de mise en œuvre et permettra de faire des interventions adaptées, progressives et rigoureuses en matière de sécurité des aliments.

INDICATEUR 2	POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT DIMINUÉ, À L'INTÉRIEUR D'UN DÉLAI DE 12 MOIS, LEUR CHARGE DE RISQUE PRÉALABLEMENT JUGÉE « MOYENNE ÉLEVÉE » OU « ÉLEVÉE »		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	82,6 %	79,3 %	78,0 %

Résultats commentés

Le Centre a constaté que 78,0 % des établissements qui présentaient un niveau de risque supérieur ont réussi à améliorer leur maîtrise des risques, étant passés au cours de la dernière année à des catégories de risque inférieures.

INDICATEUR 3	POURCENTAGE D'ÉTABLISSEMENTS AYANT UNE CHARGE DE RISQUE VARIANT DE « FAIBLE » À « MOYENNE »		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	95,8 %	96,0 %	96,5 %

Résultats commentés

En 2009-2010, 96,5 % des établissements présentaient une charge de risque « faible », « faible moyenne » ou « moyenne », un résultat comparable à ceux des deux années précédentes.

LA CONFIANCE DE LA POPULATION

ORIENTATION 3. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT CONTINU DES COMPÉTENCES

OBJECTIF 7

Fournir au personnel les moyens de mettre à jour ses compétences

En raison de l'évolution rapide des technologies et de l'émergence de nouveaux risques liés à la sécurité des aliments et à la santé animale, le personnel du Centre doit posséder et maintenir une expertise pointue. Le Centre a entrepris une démarche de gestion des compétences afin d'assurer le transfert des savoirs et des connaissances stratégiques. La perspective des départs massifs à la retraite confirme l'à-propos de cette initiative.

INDICATEUR 1	POURCENTAGE DES MEMBRES DU PERSONNEL AYANT PARTICIPÉ À AU MOINS UNE ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	84,6 %	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

La compilation des données relatives aux formations s'inscrivant dans des activités de perfectionnement n'a pas été effectuée en 2009-2010 pour des raisons d'efficience. Ainsi, le pourcentage des membres du personnel ayant participé à au moins une activité de perfectionnement n'a pas été calculé. La cible de résultat avait été atteinte en 2007-2008.

INDICATEUR 2	POURCENTAGE DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉE AU PERFECTIONNEMENT		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	4,7 %	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Étant donné qu'aucune donnée relative aux coûts de formation n'a été compilée, le pourcentage de la masse salariale consacrée au perfectionnement en 2009-2010 n'a pas été calculé.

ORIENTATION 4. INFORMER LE CONSOMMATEUR AFIN QU'IL FASSE DES CHOIX ALIMENTAIRES ÉCLAIRÉS

OBJECTIF 8

Sensibiliser les consommateurs aux bonnes pratiques de manipulation des aliments, aux risques de toxi-infections alimentaires et de zoonoses de même qu'à l'importance de les déclarer

INDICATEUR 1	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TOXI-INFECTIONS ALIMENTAIRES DÉCLARÉES SURVENUES AU DOMICILE DES CONSOMMATEURS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Voir *Rapport annuel de gestion du CQIASA 2007-2008*	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Les déclarations de toxi-infections alimentaires proviennent principalement du réseau de la santé publique et des consommateurs. En 2009-2010, 44,7 % des déclarations ont été rapportées par les agents de la santé publique et 54,6 % par les consommateurs. Tous les cas de toxi-infections alimentaires signalés ont fait l'objet d'une évaluation et, le cas échéant, des interventions par le personnel inspecteur dans le ou les établissements visés ont été faites dans les 24 heures. Cette évaluation visait à déterminer la cause des toxi-infections alimentaires déclarées, à apporter les correctifs nécessaires afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas et à sensibiliser les exploitants et les manipulateurs d'aliments aux bonnes pratiques en vue d'assurer l'innocuité des aliments.

En 2009-2010, 48 % des cas de toxi-infections sont survenus au domicile des consommateurs, comme le témoigne la figure suivante. Certaines enquêtes alimentaires ont révélé des lacunes au domicile dans la manipulation, la préparation ou l'entreposage des aliments ciblés. Plusieurs signalements étaient liés à la consommation de produits prêt-à-servir ne nécessitant aucune préparation de la part du consommateur. En 2009-2010, 76 % des aliments impliqués dans une toxi-infection alimentaire survenue à domicile provenaient d'un détaillant, soit une diminution de 3 % par rapport à 2008-2009.

Évolution du nombre de toxi-infections alimentaires survenues au domicile du consommateur

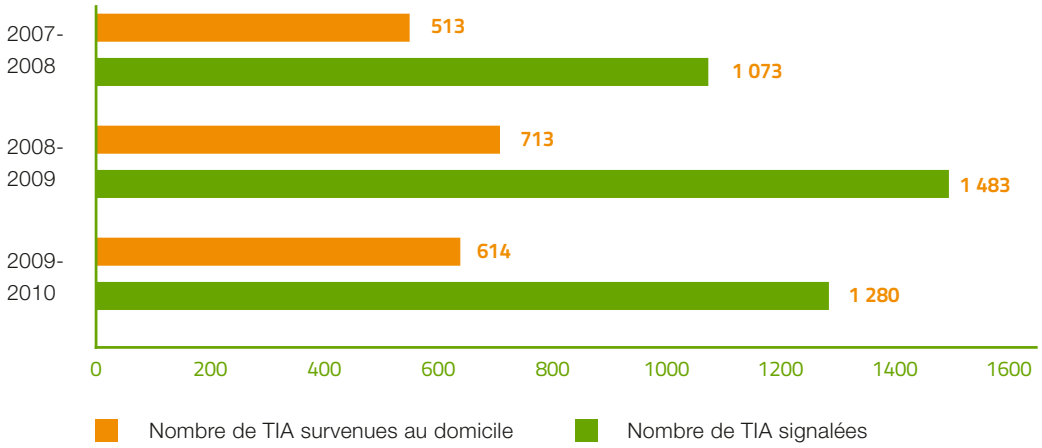

Pourcentages des cas de toxi-infections survenus au domicile des consommateurs

2007-2008	2008-2009	2009-2010
47,8 %	48,1 %	48,0 %

Le nombre de toxi-infections alimentaires déclarées survenues au domicile des consommateurs en 2009-2010 est comparable à celui observé les années antérieures.

Dans le but de diminuer l'incidence des toxi-infections alimentaires, plusieurs moyens sont déployés par le Centre, notamment des activités de formation grand public, des publications, des séances de sensibilisation au moment de situations spéciales et des rencontres scolaires. Ainsi, le consommateur de tout âge est initié aux bonnes pratiques d'hygiène à la maison ainsi qu'aux techniques sécuritaires de préparation, de cuisson et de conservation des aliments afin de réduire le risque de causer une toxi-infection alimentaire et d'ainsi mieux gérer les risques alimentaires.

INDICATEUR 2	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE ZOONOSES DÉCLARÉES		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Voir *Rapport annuel de gestion du CQIASA 2007-2008*	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

Les zoonoses sont des maladies transmissibles des animaux aux humains. Le diagramme suivant montre le nombre d'enquêtes relatives à des zoonoses déclarées qui ont été réalisées durant les trois dernières années. Ces enquêtes sont entreprises lorsqu'une direction de santé publique est avisée par un médecin traitant de la possibilité qu'un humain ait contracté une zoonose.

Le Centre, en collaboration avec les autorités de santé publique, a poursuivi ses activités conformément à l'Entente de collaboration et de communication de renseignements concernant la prévention, la vigie, la surveillance et le contrôle des zoonoses.

Évolution du nombre d'enquêtes relatives à des zoonoses

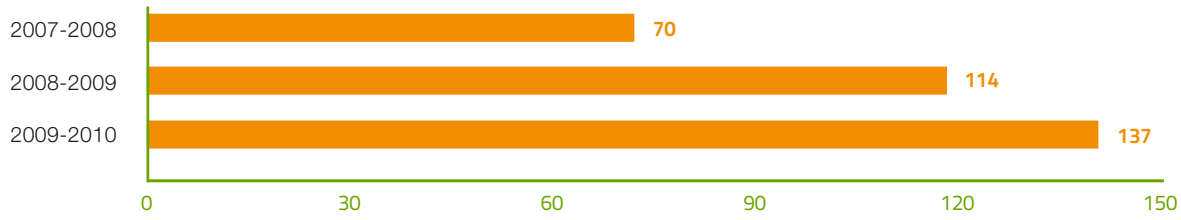

Le Centre a conduit une campagne d'information à l'intention des animaleries afin de diminuer les risques de transmission de la salmonellose aux personnes en contact avec les reptiles et les amphibiens. Il a aussi expédié des lettres aux centres commerciaux du Québec afin de leur fournir des recommandations visant à prévenir un type de zoonose à l'occasion de la présentation des petites fermes de Pâques.

En plus des enquêtes sur les zoonoses, les médecins vétérinaires du Centre pratiquant en région ont mené 152 investigations à la suite de la détection d'un agent de zoonose chez un animal soumis au laboratoire. Ces enquêtes ont permis de recommander aux médecins vétérinaires praticiens et aux producteurs concernés les mesures à prendre pour éviter la transmission de ces agents aux humains par des contacts avec les animaux touchés.

OBJECTIF 9

Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle en matière de santé animale et d'innocuité des aliments

INDICATEUR 1	TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE RÉVÉLÉ PAR UN SONDAGE ANNUEL		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Voir *Rapport annuel de gestion du CQIASA 2007-2008*	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	ND Voir résultats commentés

Résultats commentés

Un sondage visant toutes les clientèles du Ministère a été fait en 2009. Les résultats détaillés sur le taux de satisfaction de la clientèle sont publiés à la section V (axe d'intervention 15). Il est à noter que le sondage ministériel effectué à l'automne 2009 indique un taux de satisfaction globale de 8,5/10 en ce qui regarde les services rendus par le Ministère. La plupart des questions relatives à l'accessibilité des services, à leur fiabilité, à la courtoisie, à la rigueur, à la transparence, à l'équité et à la simplicité ont reçu une appréciation moyenne plus élevée que la satisfaction générale.

INDICATEUR 2	POURCENTAGE DU BUDGET TOTAL[1] CONSACRÉ À LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET DE LA SANTÉ ANIMALE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	2,3 %	1,7 %	Voir résultats commentés

1. Pourcentage du budget de fonctionnement et de rémunération

Résultats commentés

Le Centre contribue activement à communiquer les risques et à renseigner les consommateurs sur les bonnes pratiques de manipulation des aliments et tout ce qui entoure la santé animale, sans oublier les saines habitudes alimentaires. Le calcul des dépenses liées aux diverses activités de communication ayant pour but de promouvoir la sécurité des aliments et la santé animale n'a pas été fait en 2009-2010.

UNE ORGANISATION MODERNE AXÉE SUR LE PARTENARIAT

ORIENTATION 5. AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENS

OBJECTIF 10

Augmenter l'utilisation des services en ligne par nos clientèles

INDICATEUR 1	POURCENTAGE D'UTILISATEURS DE SERVICES EN LIGNE : PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE AU QUÉBEC (ASAQ)		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	62,3 %	61,2 %	68,2 %

Résultats commentés

Les médecins vétérinaires qui interviennent auprès des producteurs agricoles en vertu du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec peuvent faire leurs réclamations d'honoraires par voie électronique.

Sur les 462 vétérinaires inscrits au programme, 315 d'entre eux, soit 68,2 %, transmettent leurs relevés d'honoraires en direct. Le Centre encourage cette pratique, car elle accélère le paiement comparativement aux réclamations faites par la poste, ce qui améliore le service à la clientèle.

INDICATEUR 2	POURCENTAGE D'UTILISATEURS DE SERVICES EN LIGNE : PERMIS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	5 %	7,2 %	7,6 %

Résultats commentés

Le nombre de permis de restauration et de vente au détail renouvelés au moyen du service en ligne a été de 7,6 % en 2009-2010.

OBJECTIF 11

Connaître le coût de revient associé à différents produits et services

INDICATEUR	NOMBRE DE CATÉGORIES DE PRODUITS ET SERVICES DONT LE COÛT DE REVIENT EST CONNU		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Cible atteinte 2006-2007	Cible atteinte 2006-2007	Cible atteinte en 2006-2007

OBJECTIF 12

Poursuivre la révision des programmes pour améliorer les façons de faire

INDICATEUR 1	NIVEAU DE RÉALISATION DES ÉTAPES DE RÉVISION DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Poursuite de la mise en œuvre	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	100 %

Résultats commentés

Le gouvernement du Québec offre le programme d'Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) afin de rendre accessibles des services vétérinaires à tous les éleveurs québécois. Ce programme a été révisé en profondeur afin qu'il contribue plus spécifiquement à la surveillance et à la prévention des maladies animales et des zoonoses de même qu'à la prévention de l'antibiorésistance.

En 2009-2010, 462 médecins vétérinaires inscrits au programme ont effectué près de 215 000 visites d'ordre sanitaire. Ils ont aussi rempli 202 fiches de signalement de maladies pouvant mettre en péril la santé animale ou la santé publique. Parmi ces fiches, 174 ont donné lieu à des suivis.

INDICATEUR 2	NIVEAU DE RÉALISATION DES ÉTAPES D'AMÉLIORATION DU RECOUVREMENT DES COÛTS DES SERVICES D'INSPECTION DES ALIMENTS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Résultats	Voir *Rapport annuel de gestion du CQIASA 2007-2008*	Voir *Rapport annuel de gestion 2008-2009*	Voir résultats commentés

Résultats commentés

La mise en œuvre de la Stratégie d'optimisation des activités d'inspection, lancée en 2005 pour mieux protéger la santé de la population, s'est poursuivie. Cette stratégie repose notamment sur la formation du personnel en établissement et une révision du régime de permis en vue d'une répartition plus équitable des coûts d'inspection.

La réalisation de l'élément relatif à la formation du personnel en établissement s'est concrétisé par la mise en œuvre, dans l'ensemble des établissements visés, du règlement rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité. Les responsables des établissements alimentaires devront confier le contrôle de l'hygiène et de la salubrité à une personne détentrice d'une attestation de gestionnaire en la matière, de même qu'ils devront disposer d'une proportion minimale de manipulateurs d'aliments dûment formés.

ANNEXE II
RÉSULTATS 2009-2010 DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC (TRANSAQ)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **P.102**

PRÉSENTATION DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC **P.102**

Mission p.102

Clientèle et services p.102

Organisation administrative p.103

Ressources financières p.103

Plan stratégique du Ministère p.103

BILAN DES RÉSULTATS 2009-2010 **P.104**

Une industrie compétitive p.104

Des marchés en croissance p.107

BILAN DE L'UTILISATION DES MARGES DE MANŒUVRE **P.109**

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC (TRANSAQ)

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice financier 2009-2010. Celui-ci dresse le bilan des principales réalisations de TRANSAQ au regard des objectifs énoncés dans son Plan d'action 2009-2010.

L'année 2009-2010 a été marquée par la mise en œuvre des priorités de travail définies par le Ministère dans le secteur de la transformation alimentaire québécoise. À cet égard, je tiens à souligner les réalisations de TRANSAQ, dont je suis particulièrement fière.

Citons d'abord le lancement de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire, un ensemble de programmes d'aides techniques et financières qui s'articule autour de trois orientations, soit : l'amélioration de la productivité, l'amélioration de la salubrité et de la qualité ainsi que le développement des marchés, avec la mise en place du programme *Des exportateurs de classe mondiale*.

Notons également le succès de la deuxième édition de la campagne de promotion *Mettez le Québec dans votre assiette !* et l'augmentation remarquable du nombre de produits alimentaires inscrits sous la bannière Aliments du Québec. Par ailleurs, soulignons l'établissement de la première appellation de type IGP (indication géographique protégée), avec l'Agneau de Charlevoix.

Enfin, j'aimerais mentionner la qualité du travail de mes collaborateurs, c'est-à-dire les gestionnaires et le personnel des bureaux de Québec et de Montréal comme des bureaux régionaux, de même que les attachés commerciaux à l'extérieur du Québec, pour leur travail exceptionnel réalisé au cours de l'année. Le présent rapport de gestion présente les résultats positifs obtenus durant l'exercice. Grâce à notre accompagnement, de nombreuses entreprises ont reçu un soutien permettant de concrétiser différents projets. Les résultats dont fait état le présent rapport de gestion témoignent de l'engagement de TRANSAQ envers l'industrie alimentaire et le développement économique des régions du Québec.

La sous-ministre associée et directrice générale
de Transformation Alimentaire Québec,

Dominique Fortin
Québec, septembre 2010

INTRODUCTION

En vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique, une convention de performance et d'imputabilité a été signée le 3 février 2005 et déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. En conformité avec cette convention, les activités de TRANSAQ se déroulent dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats dont l'organisation doit rendre compte dans un rapport annuel.

PRÉSENTATION DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC

MISSION

Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) a pour mission de soutenir le développement de l'industrie de la transformation alimentaire au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec :

- en offrant aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré aux différents services et programmes gouvernementaux qui leur sont destinés ;
- en mettant à contribution de manière coordonnée et active les agents gouvernementaux concernés par les besoins et les projets des entreprises ;
- en offrant, en raison de son expertise, les produits et services gouvernementaux propres à l'industrie.

CLIENTÈLES ET SERVICES

TRANSAQ a pour clientèle les entreprises qui ont des projets visant à accroître leur compétitivité et à accélérer leur croissance dans le secteur de la transformation alimentaire ou dans un champ d'activité situé en aval et ayant un effet direct sur le secteur agroalimentaire au Québec.

TRANSAQ offre des services à des regroupements d'entreprises, à des organisations sectorielles et à des partenaires dont les actions peuvent avoir un effet important sur l'ensemble de l'industrie de la transformation alimentaire.

Les produits et services offerts par TRANSAQ sont les suivants :

- l'accueil, l'analyse et l'aiguillage de projets ;
- l'accompagnement personnalisé et les services d'information ;
- les programmes d'aide en matière d'innovation, de salubrité et de qualité, d'investissement et de développement des marchés intérieurs et extérieurs ;
- la mise en réseau des ressources nécessaires à la réussite des projets ;
- l'appui au diagnostic d'entreprise et à la résolution de problèmes ;
- le transfert d'information stratégique relative à l'environnement d'affaires, aux marchés et aux tendances de consommation ;
- des actions de promotion au Québec et hors Québec ;
- le soutien à des projets collectifs de l'industrie.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TRANSAQ est une composante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Elle exerce ses activités conformément à une convention de performance et d'imputabilité. À ce titre, TRANSAQ prépare un plan d'action annuel et présente annuellement ses résultats de manière indépendante du Ministère.

Pour atteindre ses objectifs, TRANSAQ dispose d'un peu plus de cinquante employés répartis entre deux directions, une à Québec et l'autre à Montréal. Il s'agit respectivement de :

> la Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques (DACAS), située à Québec ;

> la Direction du développement des marchés et de l'exportation (DDME), située à Montréal.

En outre, TRANSAQ compte sur la collaboration d'une vingtaine de conseillers régionaux répartis dans les quatorze bureaux régionaux du Ministère. Ces conseillers agissent en étroite collaboration avec les directions de TRANSAQ, à Québec et à Montréal, afin d'assurer dans leur région respective, la livraison directe des services aux entreprises, dont le soutien financier.

Finalement, pour promouvoir les produits québécois sur les marchés hors Québec, TRANSAQ bénéficie des services de six attachés agroalimentaires, en poste à Toronto, Boston, Chicago, New York, Los Angeles et Tokyo.

RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2009-2010, les ressources financières allouées à TRANSAQ totalisaient 14,1 millions de dollars. Le tableau suivant présente les dépenses réelles de TRANSAQ durant les deux derniers exercices.

SUPERCATÉGORIE	DÉPENSES RÉELLES 2008-2009	**DÉPENSES RÉELLES 2009-2010[1]**	ÉCART
		(000 $)	
Rémunération	3 012,7	2 940,4	-72,3
Fonctionnement	3 276,3	3 450,4	174,1
Transfert	7 909,0	7 055,7	-853,3
TOTAL	**14 198,0**	**13 446,5**	**-751,5**

1. Ces données pourraient différer de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le contrôleur des finances.

PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Les priorités d'action retenues par TRANSAQ s'inscrivent dans la planification stratégique 2005-2008 du Ministère au regard de deux enjeux précis : le développement économique et régional ainsi que la modernisation et la qualité des services.

BILAN DES RÉSULTATS 2009-2010

UNE INDUSTRIE COMPÉTITIVE

ORIENTATION 1. AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

ACTION 1

Offrir un service d'accompagnement conseil personnalisé aux entreprises

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES 2009-2010
CIBLE	65
Résultats	269 entreprises Cible atteinte

INDICATEUR 2	NOMBRE DE PROJETS AUTORISÉS AU REGARD DE LA STRATÉGIE DE SOUTIEN À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE 2009-2010
CIBLE	180 dont 10 en développement durable (5 plans d'action et 5 activités de développement)
Résultats	73 (11 en développement durable, 6 plans d'action, 5 activités de développement)

Résultats commentés

La Stratégie de soutien à la transformation alimentaire a été lancée le 6 octobre 2009. Au 31 mars 2010, 73 entreprises avaient reçu une lettre d'octroi et 58 autres sont en préparation. Un décalage des projets dans le temps, dû aux différentes étapes de validation et de vérification, a retardé l'atteinte des objectifs.

ACTION 2

Aider les entreprises de boissons alcooliques artisanales (BAA) à positionner leurs produits sur le marché québécois

INDICATEUR 1	ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES BOISSONS ALCOOLIQUES ARTISANALES 2009-2010
CIBLE	Mise en œuvre du plan
Résultats	Lancement le 6 octobre 2009 Cible atteinte

INDICATEUR 2	TAUX DE CROISSANCE DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE BAA DONT LES PRODUITS SONT DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC PAR RAPPORT À 2008-2009
	2009-2010
CIBLE	5 %
Résultats	0 % (64 entreprises en 2008-2009 et 64 en 2009-2010)

Résultats commentés

La cible de 5 % avait été fixée en fonction d'un lancement des programmes d'aide de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire en avril 2009. Cependant, les programmes d'aide à la commercialisation à la SAQ n'ont été annoncés qu'en octobre 2009. Il était trop tard pour que les producteurs puissent changer leurs stratégies de commercialisation.

ACTION 2A

Soutenir l'implantation d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire.

INDICATEUR	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT RÉALISÉ DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT OU D'IMPLANTATION DE PROCÉDÉS INNOVATEURS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE
	2009-2010
CIBLE	10 (5 plans d'action et 5 activités de développement)
Résultats	11 (6 plans d'action, 5 activités de développement) Cible atteinte

ORIENTATION 2. AMÉLIORER LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS

ACTION 3

Aider les entreprises à implanter des systèmes de gestion de la qualité

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ
	2009-2010
CIBLE	20
Résultats	26 entreprises ont eu une lettre d'octroi Cible atteinte

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ DANS LE SECTEUR DES FROMAGES FINS
	2009-2010
CIBLE	10
Résultats	12 entreprises ont eu une lettre d'octroi Cible atteinte

INDICATEUR 3	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE GESTION DE QUALITÉ RECONNU INCORPORANT LES PRINCIPES DU *HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT (HACCP)*
	2009-2010
CIBLE	20 entreprises
Résultats	6

Résultats commentés

La cible de 20 entreprises avait été fixée en fonction d'un lancement des programmes d'aide de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire en avril 2009, or ces programmes ont été lancés en octobre.

Étant donné qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, les entreprises ont tout de même signifié leur intention pendant l'année. Au 31 mars 2010, 23 autres entreprises étaient inscrites aux programmes qualité de TRANSAQ.

INDICATEUR 4	NOMBRE D'ENTREPRISES EN TRANSFORMATION ALIMENTAIRE AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE GESTION DE QUALITÉ RECONNU INCORPORANT LES PRINCIPES DU *HAZARD ANALYSIS CRITICAL CONTROL POINT (HACCP)* DANS LE SECTEUR DES FROMAGES FINS
	2009-2010
CIBLE	1
Résultats	1 Cible atteinte

ACTION 4

Mettre en place des services d'experts en production fromagère

INDICATEUR	DATE DE MISE EN VIGUEUR DES SERVICES
	2009-2010
CIBLE	Mise en service d'ici le 31 mars 2010
Résultats	Une équipe d'experts a été mise sur pied Cible atteinte

DES MARCHÉS EN CROISSANCE

ORIENTATION 3. ACCROÎTRE LES ACHATS D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

ACTION 5

Organiser des activités de promotion visant les consommateurs ou en soutenir la réalisation (Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur — orientation 1)

INDICATEUR	LANCEMENT DU DEUXIÈME VOLET DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION GÉNÉRIQUE TRIENNALE *METTEZ LE QUÉBEC DANS VOTRE ASSIETTE !*
	2009-2010
CIBLE	D'ici le 30 septembre 2009
Résultats	Campagne lancée le 8 septembre 2009 Cible atteinte

ACTION 6

Déterminer les tendances du marché intérieur et les faire connaître aux entrepreneurs (Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur — orientation 3)

INDICATEUR	NOMBRE D'ACTIVITÉS RÉALISÉES OU DE PUBLICATIONS DIFFUSÉES AU SUJET DES TENDANCES DU MARCHÉ INTÉRIEUR ET VISANT LES ENTREPRENEURS
	2009-2010
CIBLE	5
Résultats	5 Cible atteinte

ACTION 7

Aider la clientèle à accéder aux réseaux de distribution appropriés (Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur — orientation 5)

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ACTIONS RÉALISÉES FACILITANT LES RENCONTRES ENTRE LES TRANSFORMATEURS ET LES ACHETEURS
	2009-2010
CIBLE	5
Résultats	5 Cible atteinte

INDICATEUR 2	DATE DE DIFFUSION DU GUIDE D'ACCÈS AU RÉSEAU INSTITUTIONNEL
	2009-2010
CIBLE	D'ici le 31 mars 2010

Résultats commentés

Le guide d'accès au réseau institutionnel sera diffusé en 2010-2011.

ACTION 8

Réviser les axes d'intervention et les moyens d'action mis en œuvre par TRANSAQ pour soutenir le développement des appellations réservées et des termes valorisants

INDICATEUR	DATE D'APPROBATION PAR LE SOUS-MINISTRE D'UN NOUVEAU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES APPELLATIONS RÉSERVÉES POUR LA PÉRIODE 2010-2015
	2009-2010
CIBLE	D'ici le 1er octobre 2010

Résultats commentés

Le plan d'action est en cours d'élaboration et sera disponible d'ici le 1er octobre 2010.

ORIENTATION 4. ACCROÎTRE LES ACHATS D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS SUR LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

ACTION 9

Offrir un service d'accompagnement-conseil personnalisé aux entreprises afin d'accroître leurs ventes à l'extérieur du Québec

INDICATEUR	NOMBRE D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES
	2009-2010
CIBLE	40
Résultats	41 Cible atteinte

ACTION 10

Déterminer les tendances des marchés extérieurs et les faire connaître aux exportateurs

INDICATEUR	NOMBRE D'ACTIVITÉS RÉALISÉES OU DE PUBLICATIONS DIFFUSÉES AU SUJET DES TENDANCES DES MARCHÉS EXTÉRIEURS ET VISANT LES EXPORTATEURS
	2009-2010
CIBLE	10
Résultats	2

Résultats commentés

Ces activités seront réorientées de façon plus précise en 2010-2011.

ACTION 11

Promouvoir une image de marque des produits agroalimentaires du Québec à l'étranger

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ACTIVITÉS DE PROMOTION D'UNE IMAGE DE MARQUE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES DU QUÉBEC RÉALISÉES À L'ÉTRANGER 2009-2010
CIBLE	2
Résultats	2 Cible atteinte

INDICATEUR 2	NOMBRE DE GUIDES DE COMMUNICATION RÉDIGÉS 2009-2010
CIBLE	2
Résultats	1

Résultats commentés

Le deuxième guide est en voie de production et sera réalisé en 2010-2011.

ACTION 12

Aider les entreprises à accroître leurs ventes sur les marchés à l'extérieur du Québec

INDICATEUR 1	LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EXPORTATION 2009-2010
CIBLE	Utilisation du budget de fonctionnement 2009-2010
Résultats	La totalité du budget a été engagé et dépensé. Cible atteinte

BILAN DE L'UTILISATION DES MARGES DE MANŒUVRE

En vertu de sa convention de performance et d'imputabilité, TRANSAQ peut bénéficier de certains allégements administratifs internes relativement à la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles, et ce, avec l'accord du sous-ministre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, aucune marge de manœuvre n'a été utilisée.

ANNEXE III

RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **P.113**

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION **P.114**

BILAN DES RÉSULTATS 2009-2010 AU REGARD DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX **P.116**

1. **Objectif gouvernemental 1 :** Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre p.116

2. **Objectif gouvernemental 3 :** Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec p.118

3. **Objectif gouvernemental 4 :** Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement p.119

4. **Objectif gouvernemental 6 :** Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux p.122

5. **Objectif gouvernemental 8 :** Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétiques du Québec p.124

6. **Objectif gouvernemental 9 :** Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières p.125

7. **Objectif gouvernemental 12 :** Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable p.125

8. **Objectif gouvernemental 14 :** Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle p.126

9. **Objectif gouvernemental 18 :** Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux p.126

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LE PLAN MINISTÉRIEL **P.128**

INTRODUCTION

L'adoption de la Loi sur le développement durable, sanctionnée en avril 2006, a conduit le Ministère à adopter son premier plan d'action de développement durable en mars 2009, tel que le prescrit la loi.

Toutefois, dès l'an 2000, la notion de développement durable est inscrite dans la mission du Ministère, à savoir « Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable ». De plus, en mai 2005, la loi constitutive du Ministère est modifiée afin d'y inclure officiellement l'exercice de pouvoirs en matière de politiques et de programmes dans une perspective de développement durable.

Ainsi, que ce soit pour tenir compte des enjeux économiques, environnementaux ou sociaux, le développement durable est une préoccupation ministérielle depuis plusieurs années. Ce premier plan d'action ministériel de développement durable a donc été réalisé en cohérence avec le plan stratégique et les plans d'affaires du Ministère, lesquels démontrent plus globalement les objectifs ministériels en la matière.

Les pages qui suivent présentent, sous forme de tableau de synthèse, le Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013, les résultats atteints en 2009-2010 au regard des cibles déterminées dans ce plan de même que, à titre de complément d'information, les objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable qui ne sont pas directement couverts par le plan ministériel.

TABLEAU SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES		
1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover		**2.** Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX		
1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	**3.** Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	**4.** Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement
OBJECTIFS ORGANISATIONNELS		
Informer et sensibiliser le personnel du Ministère et ses clientèles au concept et aux principes de développement durable	Soutenir la recherche et l'innovation contribuant au développement durable du secteur bioalimentaire	Soutenir le secteur bioalimentaire dans la maîtrise des risques alimentaires et la protection de l'environnement
ACTIONS		
1. Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (AI) **2.** Améliorer les services-conseils rattachés à l'une ou l'autre des dimensions du développement durable, au bénéfice des entreprises agricoles	**3.** Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté en recherche et innovation	**4.** Développer la traçabilité dans de nouveaux secteurs de production et poursuivre la traçabilité de la ferme à la table **5.** Aider les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter des outils nécessaires pour améliorer la qualité et la salubrité des aliments **6.** Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert **7.** Soutenir les exploitations qui doivent entreposer leurs fumiers de façon adéquate d'ici 2010, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles **8.** Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec **9.** Mettre en place une stratégie en protection phytosanitaire des cultures au Québec **10.** Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique

	3. Produire et consommer de façon responsable			4. Accroître l'efficience économique	5. Répondre aux changements démographiques	6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée
	6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux	**8.** Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec	**9.** Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières	**12.** Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable	**14.** Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle	**18.** Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux
	Accroître, au Ministère, l'adoption de pratiques de gestion et d'acquisition responsables sur le plan écologique et social	Appuyer le secteur agricole dans la mise en œuvre d'initiatives visant la production d'énergies renouvelables	Poursuivre l'implantation de l'écoconditionnalité dans les programmes du Ministère	Soutenir le secteur bioalimentaire dans l'utilisation responsable des ressources	Contribuer à la pérennité du secteur bioalimentaire en favorisant son accessibilité pour la relève	Accompagner les partenaires et les clientèles du Ministère dans l'aménagement et le développement du territoire dédié aux activités bioalimentaires de façon durable et intégrée
	11. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable dès son adoption AI **12.** Poursuivre la démarche de certification Cégep Vert du Québec pour les deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire	**13.** Financer des projets visant à réduire et éviter les émissions de gaz à effet de serre par la valorisation énergétique de la biomasse	**14.** Appliquer progressivement l'écoconditionnalité des aides agricoles	**15.** Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire	**16.** Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère	**17.** Mettre en œuvre des projets-pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole **18.** Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial AI

Les actions accompagnées du symbole AI sont des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

BILAN DES RÉSULTATS 2009-2010

1. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 : MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE ET L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR 1	TAUX D'EMPLOYÉS REJOINTS PAR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE		Sensibilisation de 80 % des employés en 2011	-	-
Résultats	Voir résultats commentés	Sera fourni par le BCDD[1].	-	-

1. BCDD : Bureau de coordination du développement durable du MDDEP

Résultats commentés

Afin de sensibiliser son personnel au concept de développement durable, le Ministère a tenu les activités suivantes :

- stand d'information à l'occasion de la Journée de l'environnement dans l'administration publique ;
- conférence sur la démarche gouvernementale de développement durable ;
- diffusion d'un reportage dans le *Biomag* (bulletin d'information destiné au personnel) ;
- sensibilisation au concept de développement durable à l'occasion des journées d'accueil du nouveau personnel ;
- développement et mise en ligne d'une page Web « Développement durable » sur le site intranet.

INDICATEUR 2	PARMI LES EMPLOYÉS AYANT ÉTÉ SENSIBILISÉS, TAUX DE CEUX AYANT ACQUIS UNE CONNAISSANCE SUFFISANTE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA PRENDRE EN COMPTE DANS LEURS ACTIVITÉS RÉGULIÈRES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	50 %
Résultats	-	-	-	Sera fourni par le BCDD[1]

1. BCDD : Bureau de coordination du développement durable du MDDEP

Résultats commentés

Aucune activité de formation n'a eu lieu en 2009-2010. La mesure du taux de formation sera réalisée en mars 2013.

ACTION 2

Améliorer les services-conseils rattachés à l'une ou l'autre des dimensions du développement durable, au bénéfice des entreprises agricoles

INDICATEUR 1	NOMBRE CUMULATIF D'ENTREPRISES QUI ONT BÉNÉFICIÉ DE SERVICES-CONSEILS SUBVENTIONNÉS			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	n. a.	-	-	-
Résultats	ND Voir résultats commentés	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section V, Développement économique et régional, axe d'intervention 2 (p. 56).

INDICATEUR 2	NOMBRE CUMULATIF DE DIAGNOSTICS SPÉCIALISÉS EN AGROENVIRONNEMENT RÉALISÉS ENTRE 2009 ET 2013			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	3 000
Résultats	256	-	-	-

Résultats commentés

On estime à 256 le nombre total de diagnostics spécialisés réalisés en 2009-2010 dont 11 concernent les bilans alimentaires, 227 l'érosion des sols (champs et berges) et 18 la gestion des pesticides et des ennemis des cultures. La réalisation d'un diagnostic spécialisé est une approche nouvelle et complémentaire au plan d'accompagnement agroenvironnementale (PAA). Elle n'est pas obligatoire puisqu'il est possible de corriger des problématiques sans faire appel à cette approche, qui vise à répondre à un besoin important de l'exploitation agricole. Toutefois, diverses améliorations apportées en concertation avec le milieu feront en sorte d'accroître l'intérêt pour ces programmes en 2010-2011. À ce titre, soulignons la majoration de l'aide financière accordée pour la réalisation de diagnostics de gestion des pesticides et des ennemis des cultures, l'optimisation des processus administratifs et la programmation de diagnostics d'érosion des sols (champs et berges) dans le même logiciel que les PAA de même que pour des formations de conseillers.

INDICATEUR 3	OFFRE DE SERVICES-CONSEILS MULTIDISCIPLINAIRES, PAR LES RÉSEAUX AGRICONSEILS, DANS LES SECTEURS DE LA TRANSFORMATION À LA FERME, DE L'AGROTOURISME ET DES PRODUCTIONS EN DÉVELOPPEMENT			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	-	-	Services-conseils offerts dans les secteurs
Résultats	Voir résultats commentés	-	-	-

Résultats commentés

Les travaux réalisés en 2009-2010 ont permis de documenter les nouveaux besoins de services-conseils, particulièrement en matière d'agrotourisme et de transformation alimentaire, ainsi que la disponibilité d'offrants de services-conseils dans ces secteurs. Une offre de service sera structurée au cours de la prochaine année.

2. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3: SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC

ACTION 3

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action concerté en recherche et innovation

INDICATEUR	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	Élaboration, adoption et publication du plan d'action pour la recherche et l'innovation en concertation avec les partenaires d'ici 2010	-	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'action d'ici 2013
Résultats	Élaboration et adoption du plan	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 6, priorité Plan d'action pour la recherche et l'innovation (p. 36).

3. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4: POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT

ACTION 4

Développer la traçabilité dans de nouveaux secteurs de production et poursuivre la traçabilité de la ferme à la table

INDICATEUR	NOMBRE D'ESPÈCES ET DE SECTEURS COUVERTS PAR UN SYSTÈME DE TRAÇABILITÉ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	-	-	Identification d'au moins deux nouvelles espèces d'ici 2013 et élaboration d'un nouveau plan développé avec les partenaires

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats, voir l'annexe I, objectif 5 – Améliorer notre capacité d'intervention en situation de crise sanitaire (p. 87).

ACTION 5

Aider les entreprises de transformation du secteur des fromages fins à se doter des outils nécessaires pour améliorer la qualité et la salubrité des aliments

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR DES FROMAGES FINS AYANT IMPLANTÉ UN PLAN DE CONTRÔLE ET DE GESTION DE LA QUALITÉ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	Application d'un plan par 20 entreprises d'ici 2011	-	-
Résultats	12 entreprises	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir l'annexe II, action 3 – Aider les entreprises à implanter des systèmes de gestion de la qualité (p. 105).

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES DU SECTEUR DES FROMAGES FINS AYANT IMPLANTÉ UN SYSTÈME DE QUALITÉ RECONNU INCORPORANT LES PRINCIPES HACCP			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	Implantation par trois entreprises d'ici 2011	-	-
Résultats	1	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir l'annexe II, action 3 – Aider les entreprises à implanter des systèmes de gestion de la qualité (p. 106).

ACTION 6

Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert

INDICATEUR 1	NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ADHÉRANT AUX PROJETS DE BASSINS VERSANTS			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	4 200 d'ici 2013
Résultats	2 127	-	-	-

INDICATEUR 2	APPUI FINANCIER DU MINISTÈRE DANS LE CADRE DES PROJETS POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE CORRECTIFS À LA FERME			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	Atteinte de l'appui financier déterminé d'ici 2013 – 30 M$
Résultats	4,4 M$	-	-	-

INDICATEUR 3	PROPORTION DES PROJETS DE BASSINS CIBLÉS OÙ L'ON OBSERVE UNE TENDANCE TEMPORELLE À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE SURFACE
Résultat	ND Voir résultats commentés

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 3, priorité Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole (p. 33).

ACTION 7

Soutenir les exploitations qui doivent entreposer leurs fumiers de façon adéquate d'ici 2010, en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles

INDICATEUR	POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS VISÉES DONT LES FUMIERS SONT ENTREPOSÉS DE FAÇON ADÉQUATE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	Entreposage adéquat pour 100 % des exploitations visées d'ici 2010	-	-
Résultats	93,4 %	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section V, axe d'intervention 8, Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse (p. 65).

ACTION 8

Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISE ADHÉRANT À LA STRADDAQ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	47 entreprises d'ici mars 2011	-	-
Résultats	12	-	-	-

INDICATEUR 2	PART RELATIVE DE LA PRODUCTION DES PISCICULTEURS ADHÉRANT À LA STRADDAQ			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	80 % d'ici mars 2011	-	-
Résultats	31 %	-	-	-

INDICATEUR 3	NOMBRE D'ENTREPRISES PISCICOLES ADHÉRANT À LA STRADDAQ AYANT ATTEINT LES OBJECTIFS DE L'ENTENTE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	Atteinte, d'ici mars 2013, des objectifs de l'entente par 20 entreprises
Résultats	0	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 11, priorité Aider les entreprises piscicoles à réduire leur impact environnemental (p. 44).

ACTION 9

Mettre en place une stratégie en protection phytosanitaire des cultures au Québec

INDICATEUR	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE EN PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES CULTURES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	-	-	Adoption et publication de la stratégie d'ici 2013
Résultat	Élaboration de la stratégie avec les partenaires	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 3, priorité Révision de la stratégie phytosanitaire valorisant les solutions de rechange aux pesticides et l'utilisation rationnelle de ces derniers (p. 34).

ACTION 10

Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique

INDICATEUR	ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR L'ESSOR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	Élaboration, adoption et publication du plan d'ici 2010	-	Investissement de 100 % des sommes allouées au plan d'ici 2013

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats, voir la section IV, thème 1, priorité Appui au développement des secteurs en émergence (p. 31).

4. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6: APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

ACTION 11

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable dès son adoption (activité incontournable)

INDICATEUR 1	ADOPTION DU CADRE OU DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (CGE OU SGE)			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	Adoption d'ici mars 2011	-	-

Résultats commentés

Activités réalisées en vue de l'adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale :

- mise sur pied du Comité ministériel de gestion environnementale (CMGE) ;
- formation de plusieurs membres du CMGE en vue de l'élaboration du cadre ;
- détermination des aspects environnementaux des directions générales et de TRANSAQ (en cours) ;
- élaboration d'un cadre de gestion environnementale (en cours).

INDICATEUR 2	NOMBRE DE MESURES APPLIQUÉES CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS NATIONAUX DE GESTION ENVIRONNEMENTALE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	16
Résultats	4	-	-	-

Résultats commentés

Les mesures réalisées :

- adoption du programme de retour à domicile garanti pour encourager l'utilisation des transports durables ;
- réalisation d'un sondage sur les habitudes de déplacement des employés ;
- formation du personnel travaillant au 200, chemin Sainte-Foy sur la bonne gestion des matières résiduelles, en vue d'atteindre le taux de récupération des matières requis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles au 200, chemin Sainte-Foy, à Québec ;
- mise sur pied d'un comité d'action ministériel (CAM) pour l'élaboration d'un plan de navettage durable (PND).

INDICATEUR 3	NOMBRE DE PRATIQUES ÉCORESPONSABLES RÉALISÉES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	16
Résultats	3	-	-	-

Résultats commentés

Par suite de la signature de l'*Entente administrative relative à la mise en œuvre de la mesure 17 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec* le 7 juillet 2009, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un plan de navettage durable et du plan d'action découlant de celui-ci, lesquels seront approuvés au début de l'exercice financier 2010-2011.

Les réalisations :

- mise en place de la collecte des matières compostables et du « zéro déchet » au 200, chemin Sainte-Foy à Québec ;
- formation de 21 personnes au sujet de la réalisation d'événements écoresponsables ;
- construction d'un nouveau laboratoire d'expertises en pathologie animale du Québec, à Québec, selon les critères de Leadership in Energy and Environment Design (LEED).

ACTION 12

Poursuivre la démarche de certification *Cégep Vert du Québec* pour les deux campus de l'Institut de technologie agroalimentaire

INDICATEUR	ATTESTATION DU NIVEAU 3 OCTROYÉE PAR ENVIRONNEMENT JEUNESSE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	Certification *Cégep Vert du Québec*, Niveau 3 (avant dernier niveau) d'ici septembre 2010	-	-

Résultats commentés

Les étapes suivantes, préalables à l'obtention de cette certification, ont été réalisées :

- réalisation d'activités de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement ;
- création du fonds environnemental ;
- réalisation d'éléments du plan d'action.

5. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 : AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

ACTION 13

Financer des projets visant à réduire et à éviter les émissions de gaz à effet de serre par la valorisation énergétique de la biomasse

INDICATEUR 1	INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE POUR LA RÉALISATION DE PROJETS			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	20,5 M$
Résultats	1,7 M$	-	-	-

INDICATEUR 2	NOMBRE DE TONNES ÉQUIVALENT CO_2 (T. ÉQ. CO_2) RÉDUITES OU ÉVITÉES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	256 kt
Résultats	11 kt	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 3, priorité Aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et valorisation énergétique de la biomasse (p. 33).

6. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9: APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ACTION 14

Appliquer progressivement l'écoconditionnalité des aides agricoles

INDICATEUR	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES RESPECTANT L'ÉQUILIBRE DE LA NORME PHOSPHORE 2010			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	20 685
Résultats	ND Voir résultats commentés	-	-	-

Résultats commentés

C'est le MDDEP qui est responsable de l'application réglementaire visant l'équilibre du phosphore. Ce dernier ne nous a pas transmis les données sur le nombre d'exploitations agricoles respectant l'équilibre de phosphore pour la saison 2009-2010 puisque les exploitations devaient s'y conformer au 1er avril 2010.

7. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 12: FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 15

Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT AMORCÉ OU RÉALISÉ UN DIAGNOSTIC ET UN PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	Amorce ou réalisation par 50 entreprises
Résultats	6 plans d'action réalisés	-	-	-

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT RÉALISÉ DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT OU D'IMPLANTATION DE PROCÉDÉS INNOVATEURS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	Réalisation par 50 entreprises
Résultats	5 activités de développement ont eu lieu	-	-	-

Résultats commentés

Ce projet, une première au Ministère, permettra à TRANSAQ d'élaborer un plan d'action de développement durable pour les entreprises de transformation alimentaire.

En ce qui concerne la cible finale, la première étape de ce processus quinquennal 2013-2014 a été atteinte avec succès.

8. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 14: FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE

ACTION 16

Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère

INDICATEUR 1	INVESTISSEMENTS DU MINISTÈRE LIÉS AUX PROGRAMMES D'AIDE EN FAVEUR DE LA RELÈVE AGRICOLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	10 M$
Résultats	1,94 M$	-	-	-

INDICATEUR 2	NOMBRE DE PROJETS SOUTENUS PAR LES PROGRAMMES D'AIDE POUR LA RELÈVE AGRICOLE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	-	-	750
Résultats	357	-	-	-

INDICATEUR 3	NOMBRE DE PARTICIPANTS AU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE DANS LE SECTEUR DE LA CAPTURE (DANS L'INDUSTRIE DES PÊCHES)			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	30 projets d'ici mars 2011	-	-
Résultats	22	-	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 5, priorité Nouveau plan d'action en faveur de la relève (p. 35).

9. OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18: INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX

ACTION 17

Mettre en œuvre des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole

INDICATEUR 1	SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE LIANT LE MINISTÈRE ET CHACUNE DES MRC PARTICIPANT AUX PROJETS PILOTES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	8	-	-	-
Résultats	8	-	-	-

INDICATEUR 2	DÉPÔT DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE CONÇUS PAR LES MRC			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE CUMULATIVE	-	8	-	-
Résultat	0	-	-	-

INDICATEUR 3	PUBLICATION DU GUIDE MINISTÉRIEL D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE À L'INTENTION DES MRC ET DES COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	Publication du guide	-	-

Résultats commentés

Pour prendre connaissance des résultats commentés, voir la section IV, thème 9, priorité Soutien dans l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (projets pilotes) (p. 38).

ACTION 18

Mettre en œuvre les actions du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des municipalités et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial (activité incontournable)

INDICATEUR 1	NOMBRE D'ACTIONS DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT CONSEIL DES MUNICIPALITÉS AUXQUELLES PARTICIPE LE MINISTÈRE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	-	-	Participation à l'ensemble des actions communes
Résultats	3	-	-	-

Résultats commentés

La Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux, composée de ministères et d'organismes, dont le MAPAQ, a amorcé la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable. Les premières actions entreprises cette année ont pour objectif de mieux connaître la situation actuelle, notamment au regard des actions réalisées par les ministères et organismes ainsi que des démarches de développement durable menées par les organismes municipaux.

INDICATEUR 2	NOMBRE D'ACTIONS DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT CONSEIL DES ENTREPRISES MISES EN ŒUVRE AUXQUELLES PARTICIPE LE MINISTÈRE POUR LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CIBLE	-	-	-	Participation à l'ensemble des actions communes
Résultats	0	-	-	-

Résultats commentés

La Table est en fonction depuis un an. À ce jour, aucune action n'a été entreprise.

LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI NE SONT PAS DIRECTEMENT COUVERTS PAR LE PLAN MINISTÉRIEL

Les mesures prévues et adoptées par l'État québécois comportent notamment un cadre de référence de mise en œuvre : la Stratégie gouvernementale de développement 2008-2013.

À ce propos, le Ministère contribue directement à 9 des 29 objectifs de la Stratégie, tandis que ses activités courantes lui permettent de contribuer indirectement à 17 objectifs supplémentaires. Ainsi, seuls 3 des 29 objectifs de la Stratégie ne sont pas pris en compte par le Ministère.

Les motifs proposés par le MDDEP afin d'expliquer ces différents niveaux de contribution à l'avancement de l'ensemble des objectifs de la Stratégie sont les suivants :

> A. Les compétences dévolues au Ministère ou son champ d'intervention ne lui permettent pas de contribuer réellement à l'atteinte de cet objectif gouvernemental.

> B. Le Ministère contribue, au moyen de son propre plan d'action, à cet objectif gouvernemental par une ou des actions auxquelles un autre objectif a été lié de façon plus directe.

> C. Le Ministère a pris des engagements à l'égard de cet objectif gouvernemental ou encore, les services qu'il offre contribuent déjà à y répondre.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec	C	Portrait agroenvironnemental des entreprises agricoles
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences	C	Collaboration au Plan national de sécurité civile
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services	B	Action : Soutenir l'application d'un plan de développement durable dans les entreprises de transformation alimentaire (p. 125).
10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services	B	Action : Élaborer et mettre en place un plan d'action pour soutenir l'essor de l'agriculture biologique (p. 122).
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services	C	Le Ministère est soumis au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions	C	Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région
15. Accroître le niveau de vie	A	
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère (p. 126).

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	MOTIF	EXEMPLE DE CONTRIBUTION
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé	C	Contribution au Plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones	C	Entente spécifique sur le développement bioalimentaire au Nunavik
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience	C	Présence des directions régionales sur tout le territoire du Québec
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique	C	Application de la Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec, programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert (p. 120).
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable	B	Action : Mettre en œuvre des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant en milieu agricole visant à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre les algues bleu-vert (p. 120).
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté	C	Participation au processus de consultation publique sur la production porcine
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions	B	Action : Mettre en place des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole (p. 126).
26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	A	
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population	C	Formations initiales et continues de l'ITA
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre	B	Action : Mettre en œuvre les plans d'action des différents volets de la Politique jeunesse du Ministère (p. 126).
29. Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail	A	

ANNEXE IV
EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 - APPLICATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Rappelons que, dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, la personne-ressource pour la mise en œuvre de la politique linguistique au Ministère est intervenue à deux reprises auprès de gestionnaires ou de collègues pour expliciter les dispositions de la Charte de la langue française ou de la politique linguistique du Ministère ainsi que les droits et obligations du Ministère en cette matière. Ces interventions se rapportaient à la publication de documents par le Ministère.

4.2 - PLAN GOUVERNEMENTAL DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques liées à la protection des renseignements personnels en 2009-2010 :

DEMANDES D'ACCÈS	450	%
Décisions		
Acceptées – transmission des renseignements	245	54
Acceptées partiellement[1]	104	23
Refusées[1]	101	22
Types de demandes[2]		
Accès aux documents	262	58
Accès aux renseignements personnels	158	35
Avis – Consultation	92	20
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	0	0

1. Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels, incidence sur les relations intergouvernementales, l'administration de la justice, l'économie et les décisions administratives.
2. Une demande peut être de plusieurs types et être ainsi comptabilisée plus d'une fois.

4.3 - ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique :
« Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

Rappelons qu'en vertu de l'article 53 de cette même loi :
« À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

4.3.1 - DONNÉES GLOBALES

Embauche totale au cours de la période de 2009-2010

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	77	145	170	50

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2010

Effectif total (personnes)	1 597

4.3.2 - MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES OU AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2009-2010

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires faisant partie des communautés culturelles, anglophones ou autochtones ou étant des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2009-2010	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2009-2010					
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLO-PHONES	AUTOCH-TONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	77	12	0	0	1	13	16,9
Occasionnels	145	12	2	0	0	14	9,7
Étudiants	170	14	6	3	1	24	14,1
Stagiaires	50	11	0	0	0	11	22,0

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones ou de personnes handicapées, suivant le statut d'emploi

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2007-2008	22,5	9,5	11,9	13,3
2008-2009	17,6	8,9	15,3	5,6
2009-2010	16,9	9,7	14,1	22,0

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2008		2009		2010	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	61	3,6	69	4,2	73	4,6
Autochtones	8	0,5	7	0,4	5	0,3
Anglophones	12	0,7	11	0,7	11	0,7
Personnes handicapées	23	1,3	22	1,3	19	1,2

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2010

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL[3]		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%
Communautés culturelles	5	0,3	42	2,6	21	1,3	4	0,3	0	0	1	0,1	73	4,6
Autochtones	0	0	2	0,1	3	0,2	0	0	0	0	0	0	5	0,3
Anglophones	0	0	8	0,5	2	0,1	1	0,1	0	0	0	0	11	0,7
Personnes handicapées	2	0,1	4	0,3	10	0,6	3	0,2	0	0	0	0	19	1,2

3. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.3.3 - FEMMES

Taux d'embauche des femmes en 2009-2010 par statut d'emploi

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	55	93	126	11	285
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2009-2010	71,4	64,1	74,1	22,0	64,5

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2010

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[4]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	110	749	545	168	0	25	1 597
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	38	326	313	161	0	1	839
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	34,5	43,5	57,4	95,8	0	4,0	52,5

4. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.3.4 - MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

L'exercice de reddition de comptes donne l'occasion de faire état des différentes mesures prises par les ministères et organismes afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	2009-2010
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2009)	2
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2010)	4

Autres mesures ou actions (exemples : projets mis en œuvre dans le cadre de la Mesure de soutien à l'intégration des membres de communautés culturelles, activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation)

	2009-2010	
MESURE OU ACTION	GROUPES CIBLES VISÉS	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune	-	-

4.4 - ENGAGEMENTS ET RÉALISATIONS EN MATIÈRE D'ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF POUR LES ENTREPRISES

En 2009-2010, le Ministère a fait plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental d'allégement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. La liste suivante fait état de ces gestes.

RENOUVELLEMENT DE L'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles en 2010 a occasionné plusieurs changements importants. Cette procédure a lieu tous les trois ans. En premier lieu, la très grande majorité des producteurs agricoles n'ont plus à se déplacer aux centres de services agricoles du Ministère. L'Institut de la statistique du Québec, nouvellement mandaté, recueillera les renseignements par téléphone auprès de la clientèle. Un questionnaire, expédié préalablement à cet appel, permettra de simplifier la collecte des données. Les centres de services agricoles assureront un suivi individualisé des cas les plus complexes. Ces changements ont fait l'objet d'un article d'information dans un journal spécialisé en mars 2010.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS ET LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DES COÛTS D'INSPECTION PERMANENTE

Pour actualiser les besoins d'inspection, le projet de règlement propose la suppression des dispositions concernant l'inspection permanente des ateliers d'équarrissage. Le projet de règlement propose également l'abrogation du chapitre 4 du Règlement sur les aliments, qui inclut les exigences de rédaction des documents relatifs à l'inspection des aliments, ainsi que la suppression des modèles de documents règlementés. Il propose enfin la suppression des exigences définissant les formats des petits contenants de sirop d'érable et de produits de l'érable.

Le projet de règlement a été prépublié dans la Gazette officielle du Québec le 18 novembre 2009.

STRATÉGIE DE SOUTIEN À LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

En 2009-2010, TRANSAQ a procédé à une refonte de ses programmes afin de mieux soutenir les industriels québécois dans l'amélioration de leur compétitivité, l'acquisition de compétences et l'amélioration de la productivité. À cet effet, et afin d'en faciliter l'accès à la clientèle, les neuf programmes d'aide disponibles ont été regroupés dans la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire et sont complémentaires à ce qui était déjà offert dans les autres ministères et organismes. Il s'agit d'une gestion centralisée des demandes, qui est appuyée par des documents et des formulaires d'accès uniformisés rendant la démarche d'inscription simple et conviviale. Toute la documentation est également regroupée sous un onglet du site Internet du Ministère.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES IMPOSÉES AUX ENTREPRISES

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises à des fins de dépôt de ses résultats au ministère du Conseil exécutif.

Les données de l'année 2009 (année civile) n'étant pas disponibles avant la fin de la production du présent rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

En 2007 et en 2008, le nombre total de types de permis, de rapports et d'enregistrement est demeuré à 20 formalités. En comparant ces deux années, le volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement a augmenté, quant à lui, de 1 835, passant de 51 626 à 53 461, ce qui représente une croissance de 3,6 %. Celle-ci est liée principalement à un accroissement du nombre de demandes de permis, notamment par les détaillants en alimentation et les restaurateurs. Cette croissance a une répercussion sur le coût total des formalités assumé par les entreprises. Ce coût est passé de 1 637 616 $ en 2007 à 1 686 031 $ en 2008, soit une augmentation de 48 415 $ ou 3,0 %.

4.5 - SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE *RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC 2004-2005*

Suivi des recommandations contenues dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec 2004-2005*

TOME I, CHAPITRE 4, « VÉRIFICATION INTERNE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC »

Mise en contexte

Au cours de l'année 2004-2005, le Vérificateur général du Québec a procédé à une vérification d'envergure gouvernementale portant sur la vérification interne au gouvernement du Québec. Un des objectifs visés par cette vérification effectuée auprès de six entités gouvernementales, dont le MAPAQ, était de s'assurer que les ministères et organismes avaient mis en place des moyens permettant aux responsables de la vérification interne de remplir correctement leur rôle. Le mandat du Vérificateur général consistait aussi à établir dans quelle mesure les travaux de vérification interne relatifs à la validation des rapports annuels de gestion des ministères et organismes avaient été menés avec le soin nécessaire. Le Vérificateur général du Québec a effectué un suivi sur le sujet dont les conclusions sont publiées dans le tome II de son rapport 2009-2010.

Bilan ministériel

Selon le Vérificateur général, le MAPAQ a enregistré des progrès satisfaisants à l'égard de 77 % de ses recommandations. Les points à améliorer concernent le comité de vérification, le suivi des anciens mandats ainsi que la reddition de comptes sur les activités de vérification interne.

ANNEXE V
LOIS ADMINISTRÉES

ANNEXE VI
POUR NOUS JOINDRE

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)

Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)

Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1, articles 16 et 17)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, 29.2 et 29.2.1)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, 10.9 et 10.10)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)

Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)

Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)

Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)

Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)

Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)

Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, annexe C, articles 56, 58 et 60)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (À PARTIR D'AVRIL 2001)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

LES COORDONNÉES DU SIÈGE SOCIAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SONT LES SUIVANTES :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Internet du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec

10-0082

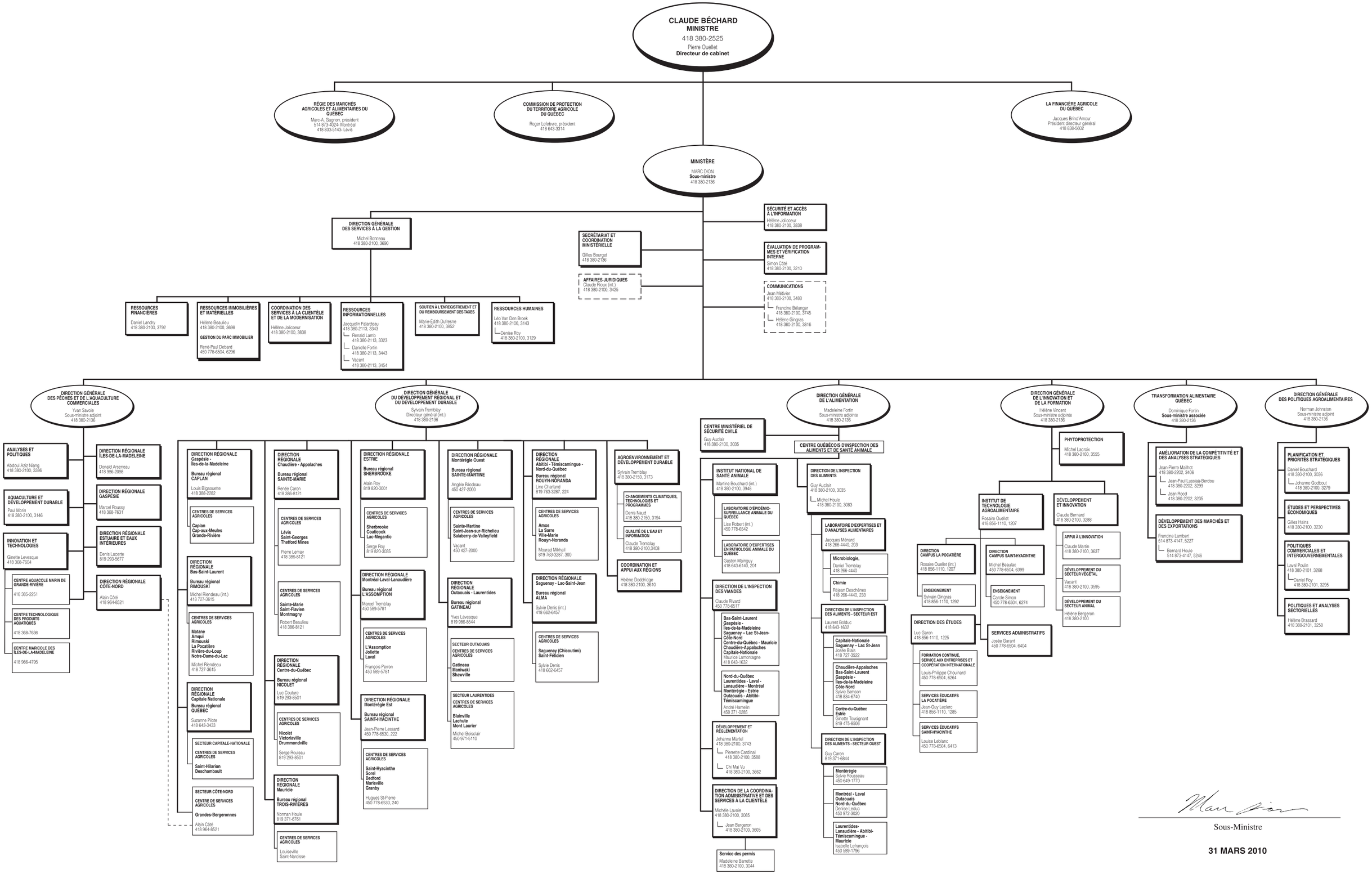

Sous-Ministre

31 MARS 2010

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec